



Bulletin Officiel

N° 5597 Vendredi 27 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	3-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	6-12
ABC TUNISIE 2018 -01 »	13-17
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	18-24
ATL « 2018 - 1 »	25-28

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

BANQUE DE TUNISIE - BT -	29
--------------------------	----

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE MAGASIN GENERAL	30
TELNET HOLDING	31-32

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE TUNISO LYBIEN - AGO -	33
------------------------------	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING	34-35
SIPHAT	36-37

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -	38-39
BANQUE TUNISO LYBIEN - AGO -	40-41

INFORMATIONS POST AGO

MODERN LEASING - AGO -	42-45
------------------------	-------

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS	46
FCP IRADETT 100	46
FCP IRADETT 50	46
FCP IRADETT 20	46
FCP IRADETT CEA	46

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE	47
SICAV AVENIR	48-49
SICAV L'INVESTISSEUR	50-51
SICAV L'EPARGNANT	52-53

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

54-55

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL -
- CITIBANK N.A
- POULINA GROUP HOLDING - PGH -
- FCPR TUNINVEST CROISSANCE
- FCP IRADETT 50
- FCP IRADETT CEA
- FCP IRADETT 100

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- POULINA GROUP HOLDING - PGH -

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

BANQUE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL – 2, RUE DE TURQUIE – 1001 TUNIS

La Banque de Tunisie « BT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 Avril 2018, a décidé de porter le capital social de **180 000 000 Dinars à 225 000 000 Dinars** par incorporation des réserves ordinaires pour un montant de **45 000 000 Dinars**.

L'augmentation de capital sera réalisée par la création de **45 000 000 actions nouvelles gratuites**, au nominal de **un (1) dinar** à attribuer aux détenteurs des 180 000 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2018.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 23 Avril 2018, le Conseil d'Administration réuni le même jour, a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **4 Mai 2018**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **4 Mai 2018**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2017, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au **4 Mai 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **4 Mai 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 Mai 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir **4 Mai 2018**.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Magasin Général « SMG »
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 26 Avril 2018 pour arrêter les états financiers individuels et consolidés du groupe.

Il en ressort qu'au 31/12/2017 le résultat de la société s'élève à DT : 22 126 692 (y compris des dividendes reçus pour DT : 6 995 828) contre DT : 12 144 826 au 31/12/2016 et que s'agissant du groupe le résultat ressort à un bénéfice de DT : 10 430 156 contre un bénéfice de DT: 5 811 593 au 31.12.2016.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2018 une distribution de dividende de DT : 0,700 par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

société TELNET HOLDING « S.A » annonce que son Conseil d'Administration, réuni le mercredi 18 il 2018, a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2017.

Lesdits états présentent les données suivantes :

◆ Etats financiers individuels :

Rubriques	2017	2016	Variation
Total bilan	20 949 564,586	17 145 322,143	+22,19%
Chiffre d'affaires	5 301 347,676	2 511 922,984	+111,05%
Total des produits d'exploitation (*)	10 493 097,676	4 536 656,484	+131,30%
Résultat avant impôt	6 596 889,266	1 181 500,367	+458,35%
Résultat après impôt	6 040 006,528	1 178 670,692	+412,44%

(*) Il englobe des produits de participations totalisant 5 191 750,000 dinars qui sont à l'origine des dividendes décidés au cours de l'exercice 2017 auprès des filiales. D'où l'importante évolution du résultat avant impôt de 2017 par rapport à 2016.

◆ Etats financiers consolidés :

Rubriques	2017	2016	Variation
Total bilan	51 395 756,168	35 364 628,530	+45,33%
Chiffre d'affaires	43 526 829,767	39 286 071,892	+10,79%
Total des produits d'exploitation	43 920 485,111	39 779 348,656	+10,41%
Résultat avant impôt (*)	20 133 787,617	3 651 375,722	+451,40%
Résultat après impôt	17 388 354,186	3 393 794,755	+412,36%

(*) Il englobe un gain ordinaire de 12 748 116,832 dinars provenant essentiellement du produit de transfert des activités dans le cadre de l'opération de partenariat globale entre le groupe TELNET HOLDING et le groupe ALTRAN. D'où l'importante évolution du résultat avant impôt de 2017 par rapport à 2016.

- Suite -

Le Conseil a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le lundi 25 juin 2018 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis et de proposer la distribution d'un dividende de 0,500 dinar brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune à prélever sur la prime d'émission et sur le bénéfice de l'exercice 2017.

En outre, il a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le même jour à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de mettre à jour les statuts de la société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

البنك التونسي الليبي

المقر الإجمالي : مقرها شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - تونس

يتشرف مجلس إدارة البنك التونسي الليبي بدعوة المساهمين في رأس المال لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الاثنين 30 أفريل 2018 على الساعة الحادية عشر صباحا بمقر البنك، شارع الأرض المركز العمراني الشمالي- تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
2. تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017 للبنك التونسي الليبي.
3. المصادقة على تقرير التصرف لمجلس الإدارة واعتماد القوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
4. تلاوة تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
5. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمّعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
6. المصادقة على تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات واعتماد القوائم المالية المجمّعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
7. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة.
8. تخصيص النتائج.
9. تعيين متصرفين جديدين.
10. تعيين مراقبي الحسابات

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**TELNET HOLDING SA**

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TELNET HOLDING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité, en dinars tunisiens, relatifs au 1^{er} trimestre 2018.**LES INDICATEURS CONSOLIDES :**

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2017
	2018	2017	EN TND	EN %	(**)
Produits d'exploitation (1)	9 752 531	11 091 017	-1 338 486	-12,07%	43 526 830
▪ <i>Pôle Recherches et développement en ingénierie produit</i>	7 771 632	9 097 987	-1 326 355	-14,58%	36 419 044
▪ <i>Pôle télécoms et intégration réseaux</i>	604 426	605 252	-826	-0,14%	1 948 226
▪ <i>Pôle Services PLM</i>	1 376 473	1 387 748	-11 275	-0,81%	5 159 560
Produits de placement	163 155	163 195	-40	-0,02%	666 172
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-347 456	-440 578	93 122	-21,14%	3 667 445
Charges d'exploitation (2) (*)	7 728 214	8 867 293	-1 139 079	-12,85%	36 549 202
▪ <i>Charges de personnel</i>	5 232 220	6 492 559	-1 260 339	-19,41%	24 004 868
▪ <i>Charges d'exploitation autres que les charges de personnel</i>	2 348 486	2 996 287	-647 801	-21,62%	12 544 334
▪ <i>Variation des travaux en cours</i>	147 508	-621 553	769 061	-123,73%	-
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	20,76%	20,05%			16,03%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par les commissaires aux comptes

LES INDICATEURS INDIVIDUELS :

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2017
	2018	2017	EN TND	EN %	(**)
Produits d'exploitation (1)	784 857	867 482	-82 625	-9,52%	10 493 098
Produits de placement	163 144	163 144	-	0,00%	677 714
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-4 432	-3 495	-937	26,81%	7 773
Charges d'exploitation (2) (*)	742 497	817 128	-74 631	-9,13%	3 737 437
▪ <i>Charges de personnel</i>	609 020	647 129	-38 109	-5,89%	2 560 162
▪ <i>Charges d'exploitation autres que les charges de personnel</i>	133 477	169 999	-36 522	-21,48%	1 177 275
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	5,40%	5,80%			64,38%

(*) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

(**) : Selon les états financiers provisoires, avant audit par les commissaires aux comptes

- Suite -

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2018 :

- ❖ Création d'une filiale aux Etats Unis d'Amérique dénommée « TELNET CORPORATION INC » ;
- ❖ L'inauguration de l'extension du site opérationnel sis à Sfax. Cette extension permettra à la société TELNET INCORPORATED « S.A » d'accueillir 100 ingénieurs supplémentaires tout au long de l'année 2018 dans le cadre de développement des activités avec le client stratégique « INGENICO » ;
- ❖ Signature d'un Protocole d'Entente entre AEROSPACE VALLEY Toulouse, TECHNOPOLE DE SFAX et TELNET HOLDING ;
- ❖ Création d'une filiale à Toulouse (France) dénommée « TELNET SPACE S.A.S » ; et
- ❖ La prise de participation de la filiale française TELNET CONSULTING « S.A » dans le capital de la START UP tunisienne dénommée NEOSENSE Technologies (anciennement dénommée « AUDIOSENSE »).

COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

❖ Produits d'exploitation consolidés:

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de 11 091 017 dinars au 31 mars 2017 à **9 752 531 dinars** au 31 mars 2018.

Les indicateurs au 31 mars 2018 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

⇒ Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente **79,69 %** des produits d'exploitation au 31 mars 2018) :

Les activités recherche et développement, en dehors du périmètre de la société Altran Telnet Corporation, ont connus une évolution de 9,47% par rapport au 1^{er} trimestre 2017. Cette évolution est marquée, essentiellement, par l'accroissement du volume d'affaires au niveau de l'activité « Télécom » (+61%) et de l'activité « MultiMedia » (+14%) tout en consolidant le chiffre d'affaires de l'activité « Monétique ».

⇒ Pôle télécoms et intégration réseaux (représente **6,20 %** des produits d'exploitation au 31 mars 2018) :

Au 31 mars 2018, l'activité de ce pôle a maintenue son niveau d'activité comme pour la même période en 2017.

⇒ Pôle services PLM (représente **14,11 %** des produits d'exploitation au 31 mars 2018) :

Au 31 mars 2018, l'activité de ce pôle a maintenue son niveau d'activité comme pour la même période en 2017.

❖ EBITDA:

- Au 31 mars 2018, l'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **2 024 317** dinars.
- Au 31 mars 2018, l'EBITDA de la société TELNET HOLDING « S.A » s'élève à **42 360** dinars.

❖ Marge d'EBITDA:

- Au 31 mars 2018, la marge d'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **20,76 %**
- Au 31 mars 2018, la marge d'EBITDA de la société TELNET HOLDING « S.A » s'élève à **5,40 %**.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT
Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

	1 er Trimestre 2018	1 er Trimestre 2017	Exercice 2017 *
<small>exprimé en dinars</small>			
<u>I. CHIFFRE D'AFFAIRES</u>			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	1 899 358	1 871 603	7 030 334
FORMES PATEUSES	1 175 188	1 091 590	4 375 856
FORMES LIQUIDES	827 820	964 813	3 685 141
TOTAL 1	3 902 366	3 928 006	15 091 331
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	3 465 872	3 352 920	11 977 296
FORMES PATEUSES	456 246	176 005	1 609 528
FORMES LIQUIDES	1 481 769	1 619 352	6 172 605
TOTAL 2	5 403 887	5 148 277	19 759 429
<i>C-EXPORT</i>	-5 436	23 850	379 453
TOTAL 3	-5 436	23 850	379 453
TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	9 300 817	9 100 134	35 230 213
<u>II. PRODUCTION</u>			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	1 765 591	1 982 670	7 067 631
FORMES PATEUSES	1 156 479	705 777	3 720 755
FORMES LIQUIDES	789 365	632 798	3 303 442
TOTAL 1	3 711 435	3 321 245	14 091 828
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	3 193 595	3 108 374	10 552 759
FORMES PATEUSES	366 358	197 727	1 333 113
FORMES LIQUIDES	1 325 335	1 473 749	5 540 359
TOTAL 2	4 885 288	4 779 850	17 426 231
TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION	8 596 722	8 101 095	31 518 059
<u>III. INVESTISSEMENTS</u>	6 300	196 580	272 352
<u>IV. ENDETTEMENT CMT+DLT</u>	33 564 500	27 663 290	36 970 302

* Chiffres provisoires

- Suite -

1. Chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires est passé de 9,1 MDT au premier trimestre 2017 à 9,3 MDT pour la même période de 2018 soit une évolution 2,2 %.
- Le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre 2018 représente 19 % du chiffre d'affaires escompté au budget prévisionnel 2018.
- La SIPHAT n'a pas comptabilisé de ventes à l'export au premier trimestre 2018, mais des avoirs ont été comptabilisés sur les factures antérieures.

2. Production

La valeur de la production est passée de 8,1 MDT au premier trimestre 2017 à 8,6 MDT pour la même période de 2018 soit une évolution de 6,12%.

3. Investissements

La SIPHAT a acquit au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2018 des divers matériels et installations d'une valeur de 6.300 DT.

4. Endettement :

L'endettement est passé de 27,6 MDT au 1^{er} trimestre 2017 à 33,6 MDT pour la même période de 2018 enregistrant ainsi une augmentation de 21% .Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par:

- Un crédit mobilisable de 5 MDT contracté depuis 2009 pour la constitution des stocks de sécurité de trois mois de matières premières et ACE et d'un mois de produits finis, exigés par la circulaire du Ministère de la Santé Publique N °78 du 29 Août 2008.
- Un compte courant actionnaires ouvert au nom de la PCT, provient de l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction en bourse de la société de 6 MDT.
- Un passif courant entre crédit fournisseur et concours bancaires de l'ordre d'environ 19 MDT.

5. Ressources Humaines:

L'effectif de la SIPHAT a enregistré une baisse de 7% passant de 583 agents au 31 Mars 2017 à 547 agents au 31 Mars 2018 ceci s'explique par les départs à la retraite au cours de 2017 et le premier trimestre de 2018.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017, ci-dessous détaillé, en résultats reportés :

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2017 :	51 777 755,720
- Reports à nouveau	-641 870 870,647
- Résultats reportés :	-590 093 114,927

Cette résolution mise aux voix est adoptée

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant de quatre mille dinars (4.000 DT) net par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant de deux mille dinars (2.000 DT) net par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant de deux mille dinars (2.000 DT) net par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant de mille dinars (1.000 DT) net par séance à allouer :
 - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
 - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration représentant les participants publics, pour un mandat de trois ans (Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques), détaillée ci-après :

Membres	Mandat

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat du membre au Conseil d'Administration représentant les petits porteurs prend fin au terme de l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, Monsieur..... à titre d'administrateur représentant les petits porteurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

البنك التونسي الليبي

المقر الإجماعي : مقرها شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - تونس

اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة العادية للبنك تصادق على طرق وآجال الدعوة لها وكيفية إطلاعها على الوثائق المتعلقة بجدول أعمالها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الثانية:

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تلاوة :

- تقرير التصرف والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،

- تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات والقوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،

- التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،

- تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017،

تصادق دون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي والقوائم المالية المجمعّة والمختومة في 31 ديسمبر 2017.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الثالثة:

بعد الاستماع إلى تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على العمليات الواردة بالتقرير.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2017.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

- Suite -

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص النتائج المتعلقة بالسنة المالية المبتدئة في غرة جانفي 2017 والمنتوية في 31 ديسمبر 2017 على النحو التالي:

الوحدة : دينار تونسي

النتيجة الصافية	- 3.292.783,908
أرباح مرحلة عن سنة 2016	4.565,377
القابل للتخصيص	- 3.288.218,531
استهلاكات مؤجلة	- 2.764.170,412
نتائج مرحلة عن سنة 2017	- 524.048,119
الباقى	0

تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة السادسة:

طبقا لمقتضيات الفصل 190 وما بعده من مجلة الشركات التجارية والمادة 32 وما بعدها من العقد التأسيسي للبنك، تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد كمال الزنايدي كعضو بمجلس إدارة البنك خلفا للسيد سالم بالسعود والسيد المنذر برغل كعضو بمجلس إدارة البنك خلفا للسيدة شادية ذياب وذلك للمدة المتبقية من نيابتهما كل حسب تاريخ تعيينه.

تمت المصادقة على هذا اللائحة بـ.....

اللائحة السابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين مكتب "SBA" Service Business & Audit ومكتب CABINET FETHI NEJI كمراقبي حسابات للبنك وذلك لمدة ثلاث سنوات 2018، 2019 و2020. تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

اللائحة الثامنة:

تعطي الجلسة العامة العادية للممثل القانوني أو من ينوبه جميع الصلاحيات لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية. تمت المصادقة على هذه اللائحة بـ.....

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 avril 2018, la société Modern Leasing publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2017 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2017 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 62 de la loi n°2016-48 et 200 et suivant et 475du Code des sociétés commerciales telles que présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire **décide**, de réaffecter, en Résultat Reporté une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2012 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2011, et dont le montant s'élève à 145 000 Dinars devenus libre,

Par conséquent, le Résultat reporté est ainsi modifié :

- Résultat reporté après répartition du résultat 2016 : **180 306,345DT**
- Réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles : **145 000,000DT**
D'où un **Résultat Reporté avant affectation est de** : **325 306,345DT**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	En Dinars Tunisiens Montants
Bénéfice Net	3 138 531,199
Résultat reporté	325 306,345
Total	3 463 837,544
Réserve Légale (5% du résultat distribuable)	173 191,877
1er Reliquat	3 290 645,667
Réserve spéciale de réinvestissement	1 000 000,000
2ème Reliquat :	2 290 645,667
Dividendes *	1 750 000,000
3ème reliquat	540 645,667
Fond D'aide Social	100 000,000
Report à nouveau	440 645,667

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à **0,250millimes** par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **03/05/2018**

***Les dividendes prélevés sur le montant relatif à l'exercice 2011, soit 145 000,000DT sont réservés en priorité aux personnes physiques.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de Monsieur FAOUZI JILANI en tant qu'administrateur indépendant et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, Cabinet « Sana JAMOSSI DERBAL » pour une durée de trois ans pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes le Cabinet « PROAUDIT » DE Mr Tarek ZAHAF et ce, pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Le nouveau Commissaire aux comptes déclare accepter ces fonctions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2017 à un montant forfaitaire annuel net de **3750,000** Dinars par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2017 à un montant forfaitaire annuel net de **3750,000** Dinars par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs Titres Participatifs dans la limite d'un montant de **30 Millions de Dinars (30.000.000 DT)**, en renforcement des fonds propres de la société, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN ARRETE AUX 31/12/2017		
<i>(En dinars tunisiens)</i>		
ACTIFS	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	4 888 032	10 432 083
Créances sur la clientèle	329 742 188	262 150 568
Créances de Leasing : encours financiers	317 524 173	262 162 216
<i>Moins : provisions 1</i>	<i>-8 803 302</i>	<i>-8 804 304</i>
	308 720 871	253 357 912
Créances de Leasing : impayées	18 365 839	15 714 430
<i>Moins : provisions 2</i>	<i>-13 358 498</i>	<i>-10 440 570</i>
	5 007 341	5 273 860
Créances de leasing encours	16 013 976	3 518 796
Portefeuille titre de placement	0	6 000 000
Portefeuille titres d'investissement	6 702 266	5 397 307
Titres d'investissement	7 293 843	5 978 476
<i>Moins : provisions 3</i>	<i>-591 577</i>	<i>-581 169</i>
Valeurs immobilisées	1 814 405	1 420 935
Immobilisations propres	4 789 269	4 244 716
<i>Moins : Amortissement</i>	<i>-2 974 864</i>	<i>-2 823 781</i>
Autres Actifs	24 621 099	6 830 400
TOTAL DES ACTIFS	367 767 989	292 231 294

- Suite -

BILAN ARRETE AUX 31/12/2017

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2017	31/12/2016
PASSIFS		
Dettes envers les établissements financiers	207 662	6 411
Dettes envers la clientèle	4 444 126	1 886 673
Emprunts et dettes rattachées	295 441 741	221 595 293
Fournisseurs et comptes rattachés	20 335 305	23 148 076
Autres passifs courants (*)	5 771 606	5 394 305
Total des passifs	326 200 440	252 030 757
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 490 146	1 316 955
Autres réserves	4 300 539	3 445 539
Prime liée au capital	0	0
Réserves pour fonds social	336 220	257 737
Résultat en instance d'affectation	0	0
Résultats reportés	440 645	180 306
Total des capitaux propres	41 567 550	40 200 538
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	367 767 989	292 231 294

III- L'état d'évolution des capitaux propres (En dinars)

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Modification comptable	Résultat de la période	Total
Solde audité au 31/12/2017	35 000 000	1 316 954	3 141 047	304 492	236 220	180 306	0	3 138 531	43 317 550
Réserves réinvestissements devenus libre			-145 000			145 000			0
Solde au 31/12/2017 après affectation des fonds gérés devenus libres	35 000 000	1 316 954	2 996 047	304 492	236 220	325 306	0	3 138 531	43 317 550
Affectation du résultat de l'exercice 2017		173 192	1 000 000		100 000	1 865 339		-3 138 531	0
Dividendes						-1 750 000			-1 750 000
Solde au 31/12/2017 après affectation du résultat	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	336 220	440 645	0	0	41 567 550

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 22-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT 100

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 17-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT 50

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT 20

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 19-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or – Résidence EL KARAMA- Les jardins du Lac II-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire des fonds communs de placement FCP SALAMETT PLUS, FCP IRADETT 100, FCP IRADETT 50, FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT CEA a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2017 comme suit :

FCP SALAMETT PLUS	: 0,424 dinar par part
FCP IRADETT 100	: 0,014 dinar par part
FCP IRADETT 50	: 0,151 dinar par part
FCP IRADETT 20	: 0,228 dinar par part
FCP IRADETT CEA	: 0,232 dinar par part

Ces dividendes sont payables à partir du **08 mai 2018** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV AXIS TRESORERIE**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003
Siège Social : Yasmine Tower-Bloc C- 6^{ème} étage
Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2018**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers dudit exercice et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2017 qui s'élèvent globalement à 1 488 948 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de **3,892 dinars** par action et ceci à compter du **30 mai 2018**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer le montant global de 4000 dinars net au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à répartir comme suit :

Nom ou raison sociale	Qualité	Brut en D	Net en D
Mme Fatima Zohra EL FIHRI	Présidente du Conseil	1 250	1 000
Arab Tunisian Bank	Administrateur représenté par Mr Karim Ben Ayed	1 250	1 000
LLOYD TUNISIEN	Administrateur représenté Mr Yazid Sellouati	1 250	1 000
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur représenté par Mme Fatima Zohra EL FIHRI	1 250	1 000
Total		5 000	4 000

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette Assemblée pour accomplir les formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

- Sommes distribuables : 45.616,500 dinars
- Montant à distribuer : 45.613,648 dinars
- Report à nouveau : 2,852 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,243 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 17 mai 2018** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 17 mai 2018; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER, pour les anciens actionnaires qui ne disposent pas de compte bancaire à la STB.
Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 16 mai 2018 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que les mandats des administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Ainsi, le conseil sera constitué des membres suivants :

Membre	Représenté par
M. Nabil FRINI	Lui même
STB INVEST SICAF	Mme Imène MIMOUNA
STB FINANCE	M. Imed BERRABEH
Société Tunisienne de Banque	Mme Rafika AKKARI
M. Lebid ZAAFRANE	Lui même

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	47.327,015 dinars
Dividendes à distribuer	:	47.326,733 dinars
Résultat à reporter	:	0,282 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,521 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **vendredi 18 mai 2018** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 18 mai 2018; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 17 mai 2018 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que les mandats des administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 : M. Sadok JELASSI, M. Mohamed Ridha BESBES, STB INVEST SICAF, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance (STAR) et la société Tunisienne de Banque. Ainsi, le conseil sera constitué des membres suivants :

Membre	Représenté par
M. Sadok JELASSI	Lui même
M. Mohamed Ridha BESBES	Lui même
STAR	Mme Neila AZZOUZ
STB INVEST SICAF	M. Mehdi BEN SALAH
Société Tunisienne de Banque	Mme Rafika AKKARI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	16.590.614,853 dinars
Dividendes à distribuer	:	16.589.951,874 dinars
Résultat à reporter	:	662,979 dinars

Elle fixe par conséquent à **4,437 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 28 mai 2018** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 28 mai 2018; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 25 mai 2018 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que des mandats d'administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 : M.Taoufik MNASRI, M. Mohamed Ridha BESBES, STB INVEST SICAF, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance (STAR), la société Tunisienne de Banque pour 2 postes.

Ainsi, le conseil sera constitué des membres suivants :

Membre	représentant	Mandat
M.Taoufik MNASRI	Lui-même	2018- 2020
M. Mohamed Ridha BESBES	Lui-même	2018- 2020
La STAR	Mme Olfa KRIMI	2018- 2020
Société Tunisienne de Banque	M. Amor CHOUIHI	2018- 2020
Société Tunisienne de Banque	M. Samir TRABELSI	2018- 2020
STB SICAR	Mme Ines MLIKA	2017- 2019
STB INVEST SICAF	M. Mohamed Chékib GADER	2018- 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,239	173,260		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,545	117,561		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,379	100,391		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,777	102,787		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,671	103,682		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,462	15,464		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,151	113,165		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,111	1,111		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,851	101,864		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,591	1,592		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,048	42,052		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,867	56,873		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,267	124,094		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,051	120,509		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,524	151,395		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	553,611	553,202		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,871	129,878		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,661	137,863		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,894	140,544		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,278	119,700		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,776	119,397		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	170,124	169,671		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,774	98,988		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,143	106,121		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	166,960	166,335		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	145,276	144,727		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,355	111,419		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,806	114,855		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,640	23,555		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2339,727	2337,196		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,949	128,341		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,440	159,833		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	190,644	194,098		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,541	18,790		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5369,554	5360,985		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,856	2,833		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,442	2,432		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,249	1,245		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,145	1,145		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,177	1,178		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,182	1,183		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	126,698	126,508		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	121,821	123,163		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1112,494	1121,726		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,796	11,753		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,797	10,822		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,839	109,852
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,269	104,279
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,815	106,828
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,236	104,250
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,552	101,566
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,768	108,779
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,473	106,488
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,050	103,060
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,719	104,729
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,823	105,836
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,858	104,870
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,613	108,627
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,375	106,387
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,187	105,196
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,605	100,618
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,409	105,420
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,597	104,613
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,485	105,504
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,605	106,613
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,614	104,629
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,511	104,524
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,649	106,660
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,742	103,753

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,788	10,790
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,159	105,170
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,756	105,769
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,473	106,486
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,590	10,592
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,287	62,269
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,228	104,821
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,410	18,377
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	316,340	315,598
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,689	30,600
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2492,575	2492,687
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,452	76,628
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,764	57,753
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	115,535	115,783
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	105,260	105,470
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,153	11,163
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,003	12,024
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,137	15,159
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,487	14,526
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,857	15,827
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,507	13,500
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	158,990	158,532
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,563	148,174
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,486	9,474
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	123,689	123,394
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,291	93,142
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,324	97,262
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,243	99,514
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	113,502	113,703
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,879	99,673
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,466	10,450
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	106,250	106,523
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	164,577	163,889
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	112,580	113,231
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,494	112,248
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,382	118,212
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,615	214,256
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,095	191,725
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,842	163,860
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,138	24,157
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,526	149,579
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,935	118,473
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9274,834	9274,959
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,281	79,424
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1071,398	1072,085
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6088,440	6079,556
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5363,309	5415,042
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,285	102,351
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	125,122	124,881
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11980,480	11835,394

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Nourra Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Mohamed Lassaad BORJI et Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinar tunisien)

En dinars	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	8 294 722	10 687 822
Placements à court terme	5	2 000 000	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	193 928 568	202 363 956
Placements à long terme	7	4 200 000	4 200 000
Valeurs immobilisées		2 085 964	307 534
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	1 578 192	22 772
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	507 772	284 762
Autres actifs	10	2 468 892	2 325 165
Total de l'actif		212 978 146	219 884 477
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	10 868 582	8 980 645
Emprunts et dettes rattachées	12	162 013 364	170 459 208
Dettes envers la clientèle	13	2 587 381	2 735 887
Fournisseurs et comptes rattachés	14	7 490 715	5 704 425
Autres passifs	15	3 053 898	2 806 124
Total du passif		186 013 940	190 686 289
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		5 052 514	5 132 008
Résultats reportés		(933 820)	62 714
Résultat de l'exercice		(2 154 488)	(996 534)
Total des capitaux propres	16	26 964 206	29 198 188
Total passif et capitaux propres		212 978 146	219 884 477

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		19 257 279	20 212 366
Autres produits sur opérations de leasing		1 007 799	757 011
<i>Total des produits de leasing</i>	17	20 265 078	20 969 377
Charges financières nettes	18	(11 890 684)	(13 422 090)
Produits des placements	19	66 000	77 011
PRODUIT NET DE LEASING		8 440 394	7 624 298
Charges de personnel	20	(2 689 073)	(2 546 796)
Autres charges d'exploitation	21	(1 230 089)	(1 200 471)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(139 482)	(60 220)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(4 058 644)	(3 807 487)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		4 381 750	3 816 811
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(6 190 412)	(3 924 107)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 808 662)	(107 296)
Autres gains ordinaires		236 174	31 367
Autres pertes ordinaires		(531 000)	(870 005)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		(2 103 488)	(945 934)
Impôt sur les bénéfices	24	(46 000)	(45 600)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		(2 149 488)	(991 534)
Autres pertes extraordinaires		(5 000)	(5 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(2 154 488)	(996 534)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinar tunisien)

En dinar tunisien	Notes	Au 31 décembre	
		2 017	2 016
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		124 975 739	141 257 144
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(94 286 199)	(95 752 431)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs		(2 535 711)	(1 596 252)
Sommes versées au personnel		(2 776 055)	(2 546 796)
Intérêts payés		(12 858 193)	(13 422 090)
Impôts et taxes payés		(7 386 521)	(8 416 817)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		5 133 060	19 522 758
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 579 437)	(192 459)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(1 579 437)	(192 459)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
encaissement suite à l'émission d'actions		-	6 250 000
Dividendes et autres distributions		-	(1 800 000)
Encaissements provenant des emprunts		173 427 773	101 919 345
Remboursement d'emprunts		(180 731 433)	(124 652 494)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(7 303 660)	(18 283 149)
Variation de trésorerie		(3 750 037)	1 047 150
Trésorerie en début de période		1 907 177	860 027
Trésorerie à la clôture de la période	24	(1 842 860)	1 907 177

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

Le capital social a été porté à la somme de 25.000.000 DT divisé en 2.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2016.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 décembre 2017 :

Désignation	Nombre d'actions	Montant en DT	% de détention
B.T.K	2 374 925	23 749 250	94,997%
S.T.B	125 000	1 250 000	5,000%
Diverses personnes	75	750	0,003%
Total Général	2 500 000	25 000 000	100%

(b) Mise en place d'un nouveau système d'information

Les limites de l'ancien système d'information de l'AIL ainsi que les risques opérationnels y afférents ont mené à une décision de migration vers un nouveau système d'information « Cassiopae ».

Cette décision a été approuvée par le conseil d'administration tenu le 16 février 2017.

En décembre 2017, l'AIL a procédé à la migration vers le nouveau système d'information « Cassiopae ». Celle-ci a engendré un écart des encours financiers issus de « Cassiopae » avec ceux comptabilisés pour un montant de 1 225 KDT qui demeurent injustifié jusqu'à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2017. La société continue ses efforts de justification et d'apurement dudit écart.

(c) Régime fiscal de la société

(c-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 a abrogé ces dispositions, et ce pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 décembre 2009).

(c-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(c-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable :

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en dinar tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut- être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la

valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AIL :

- a- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-1)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert au contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*).

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 706.258 DT, a été constatée au 31 décembre 2017 contre 364.365 DT à la clôture de l'exercice précédent. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge.
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Par ailleurs, les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2015, à :

- Zéro, pour toute relation transférée au contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée au contentieux.

Il est à noter, qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la société a décidé de s'aligner aux pratiques usuelles du marché (notamment les méthodes de calcul utilisées par les autres sociétés de leasing de la place) concernant le calcul de la décote de garantie retenue pour déterminer les provisions requises. A partir de cette date la décote de garantie des relations classées en B4 et contentieux est désormais calculée d'une façon linéaire en fonction de la nature du matériel financé.

L'application rétrospective de cette nouvelle méthode aura pour effet de diminuer les provisions comptabilisées antérieurement ce qui n'est pas autorisé par les règles prudentielles édictées par la BCT, notamment la circulaire 91-24 qui prohibe les reprises de provisions non justifiées par des recouvrements effectifs. De ce fait, cette méthode a été appliquée d'une manière prospective.

Ainsi, la valeur de garantie retenue pour l'arrêté du 31 décembre 2017 par classe de risque se détaille comme suit :

- Zéro, pour toute relation en contentieux depuis 2015 ;
- Zéro, pour toute relation classée B4 en 2015 et encore classée en 2016 sauf si le bien financé est un bien immeuble (dans ce cas l'amortissement linéaire est maintenu).
- Décotée linéairement pour toutes les autres relations quel que soit la classe de risque (à partir de l'exercice 2016).

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2017 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-20 du 06 décembre 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à

partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-2 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N-1).

- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2017 avec celui de 2016. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité.

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2017 à ce titre s'élèvent à 230 000 DT amenant le total des provisions collectives à 1 824 000 DT.

(c-2)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'elles sont courues.

(c-3)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-4)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-5)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Nouveau Logiciel Cassiopae | 20,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |
| • Installations générales | 10,0% |

(c-6)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-7)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-8)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-9)- *Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 294 722 DT au 31 décembre 2017 contre 10 687 822 DT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Banques	9 025 658	10 886 431
Caisses	64	1 391
Provisions sur suspens bancaires	(731 000)	(200 000)
Total	8 294 722	10 687 822

Note 5. Placements à court terme :

Les placements à court terme détenus au 31 décembre 2017 s'élèvent à 2 000 000 DT contre un solde nul au 31 décembre 2016.

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2017, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 193 928 568 DT contre un solde net de 202 363 956 DT au 31 décembre 2016 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		220 776 202	220 789 624
+ Encours financiers	6.1	187 694 317	191 395 100
+ Impayés	6.2	34 278 496	30 618 543
- Intérêts échus différés		(1 196 611)	(1 224 019)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		2 945 889	3 905 105
Total brut des créances leasing		223 722 091	224 694 729
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles et additionnelles		(23 908 954)	(17 948 543)
Provisions collectives		(1 824 000)	(1 594 000)

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Produits réservés	(4 060 569)	(2 788 230)
Total net des créances leasing	193 928 568	202 363 956

6.1. Encours financiers :

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Bâtiment et travaux publics	16 525 443	14 445 918
Industrie	21 476 307	23 664 909
Tourisme	2 989 108	9 793 479
Commerces et services	92 728 767	102 555 174
Agriculture	53 974 692	40 935 620
Total	187 694 317	191 395 100

6.1.2. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Mobilier	174 867 229	177 574 958
Immobilier	12 827 088	13 820 142
Total	187 694 317	191 395 100

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 34 278 496 DT contre 30 618 543 DT au 31 décembre 2016. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Clients ordinaires (1)	22 273 132	18 425 588
Inférieur à 1 mois	3 549 568	4 406 329
Entre 1 et 3 mois	5 778 940	5 734 919
Entre 3 et 6 mois	3 809 646	3 115 953
Entre 6 mois et 1 année	2 371 307	2 019 257
Supérieur à 1 année	3 472 369	1 766 837
Frais	3 291 302	1 382 293
Clients litigieux (2)	12 005 364	12 192 955
Total (1)+(2)	34 278 496	30 618 543

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financiers	95 578 183	58 364 771	16 544 145	6 300 527	9 840 836	186 628 462
Contrats en instance de mise en force	1 563 768	1 223 272	-	-	-	2 787 040
Impayés	763 224	5 386 694	4 360 570	3 424 610	20 343 398	34 278 496
Intérêts échus différés	(624 187)	(386 828)	(112 492)	(43 071)	(30 033)	(1 196 611)
Avances reçues	(2 225 497)				(361 884)	(2 587 381)
<i>Ecart BG TE *</i>						1 224 704
TOTAL BILAN	95 055 491	64 587 909	20 792 223	9 682 066	29 792 317	221 134 710
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	1 555 268	225 950	-	-	-	1 781 218
TOTAL HORS BILAN	1 555 268	225 950	-	-	-	1 781 218
TOTAL ENGAGEMENTS	96 610 759	64 813 859	20 792 223	9 682 066	29 792 317	222 915 928
Produits réservés	-	-	(818 068)	(871 730)	(2 370 771)	(4 060 569)
Provisions individuelles	-	-	(743 811)	(1 241 760)	(21 217 125)	(23 202 696)
Provision additionnelle	-	-	-	-	(706 258)	(706 258)
TOTAL DE LA COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES	-	-	(1 561 879)	(2 113 490)	(24 294 154)	(27 969 523)
Provisions collectives	(1 395 904)	(428 096)	-	-	-	(1 824 000)
TOTAL DE LA COUVERTURE DES ACTIFS SAINS	(1 395 904)	(428 096)	-	-	-	(1 824 000)
Engagement net	95 214 855	64 385 763	19 230 344	7 568 576	5 498 163	193 122 405
Ratios des actifs non performants			9,33%	4,34%	13,36%	
			27,04%			
Ratios de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			7,51%	21,83%	81,55%	
			46,41%			

* Les travaux de justification et d'apurement de cet écart sont en cours

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 4 200 000 DT au 31 décembre 2017. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK) ^(*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB) ^(**)	650 000	650 000
Fonds Gérés - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	3 000 000	3 000 000
Emprunt national	80 000	100 000
Actions SICAV	20 000	-
Total	4 200 000	4 200 000

^(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

^(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2017 une valeur nette comptable de 1 578 192 DT contre 22 772 DT au 31 décembre 2016. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	100 712	42 420	-	143 132	77 940	2 744	-	80 684	62 448
Logiciels CASIOPAE	20,0%	-	1 539 579	-	1 539 579	-	23 835	-	23 835	1 515 744
TOTAUX		100 712	1 581 999	-	1 682 711	77 940	26 579	-	104 519	1 578 192

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 une valeur nette comptable de 507 772 DT contre 284 762 DT au 31 décembre 2016. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	176 359	80 804	-	257 163	146 389	22 966	-	169 355	87 808
Equipements de bureau	10,0%	133 827	39 344	-	173 171	93 624	10 940	-	104 564	68 607
Matériel informatique	33,3%	302 413	110 865	-	413 278	241 258	46 676	-	287 934	125 344
Installations générales	10,0%	231 019	117 818	-	348 837	90 503	32 321	-	122 824	226 013
Immobilisations en cours		12 918	(12 918)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		856 536	335 913	-	1 192 449	571 774	112 903	-	684 677	507 772

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 la somme de 2 368 892 DT contre 2 325 165 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 017	2 016
Dépôts et cautionnements versés	4 105	4 105
Prêts et avances au personnel	457 304	498 204
Charges reportées 10.1	238 097	391 363
Fournisseurs, avances et acomptes	223 953	2 806
Etat, acomptes provisionnels	979 999	1 018 940
Charges constatées d'avance	-	12 376
Produits à recevoir des tiers	66 000	146 226
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing	-	250 427
Compte d'attente	80 041	718
Créance sur Tunis-Ré	419 393	-
Total	2 468 892	2 325 165

10.1. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 921 091	-	1 921 091	1 691 354	144 642	1 835 996	85 095
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	399 620	35 941	435 561	237 994	44 565	282 559	153 002
TOTAUX		2 320 711	35 941	2 356 652	1 929 348	189 207	2 118 555	238 097

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts de l'exercice s'élevant à 189 207 DT figure parmi les charges financières.

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 la somme de 10 868 582 DT contre 8 980 645 DT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Banques	10 868 582	8 980 645
Total	10 868 582	8 980 645

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 162 013 364 DT au 31 décembre 2017, contre 170 459 208 DT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	159 359 677	166 663 337
Certificats de dépôt		6 500 000	-
Emprunts bancaires		100 339 677	107 903 337
Emprunts obligataires		52 520 000	58 760 000
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)		2 653 687	3 795 871
Intérêts sur emprunts bancaires		1 095 800	1 467 518
Intérêts sur emprunts obligataires		1 557 887	2 153 678
Commissions sur emprunts obligataires		-	174 675
Total général (1) + (2)		162 013 364	170 459 208

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes fin de période	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
Certificats de leasing									
Certificat de Leasing Baraka convention 12 MD	12 000 000	7,97%	Renouvellement trimestriel	3 419 315	32 927 773	26 147 088	10 200 000	-	10 200 000
Certificat de Leasing Baraka convention 18 MD	18 000 000	7,97%	Renouvellement trimestriel	17 000 000	66 000 000	67 000 000	16 000 000	-	16 000 000
Certificat Leasing Baraka sur 1 an	5 000 000	7,50%	Renouvellement annuel	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000
Certificat de Leasing Zitouna	15 000 000	7,75%	Renouvellement trimestriel	12 000 000	43 000 000	42 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Crédits bancaires									
A1 baraka	5 000 000	6,75%	Remboursement semestriel à partir du 16/07/2013	2 200 916	-	1 063 943	1 136 973	-	1 136 973
BTK	10 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont 6 mois de franchise à partir du 30 sep 2015	6 666 667	-	2 222 222	4 444 445	2 222 222	2 222 223
BTK	22 000 000	7,35%	Trimestriellement sur 6 ans et 9 mois dont 6 mois de franchise à partir du 31 mars 2016	22 000 000	-	3 666 667	18 333 333	14 666 666	3 666 667
BTK	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont 6 mois de franchise à partir du 31 mars 2012	1 022 224	-	1 022 224	-	-	-
BTE	5 000 000	8,37%	Semestriellement sur 5 ans à partir du mois de juin 2018	-	5 000 000	-	5 000 000	4 156 930	843 070
BTE	3 000 000	TMM+1.75%	Semestriellement sur 6 ans	500 000	-	500 000	-	-	-
BTL	3 000 000	TMM+2.5%	Trimestriellement sur 4 ans et 6 mois	2 833 333	-	670 810	2 162 523	1 495 855	666 668
BTL	2 000 000	TMM+2.5%	Trimestriellement sur 4 ans et 6 mois	1 700 000	-	400 000	1 300 000	900 000	400 000
ATB	2 500 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 30/06/2013	625 000	-	500 000	125 000	-	125 000
ATB	3 000 000	TMM+2.25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 30/07/2014	1 700 000	-	800 000	900 000	300 000	600 000
STB	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Amen Bank	2 000 000	TMM+1.75%	Trimestriellement sur 4 ans et 6 mois	354 964	-	354 964	-	-	-
Amen Bank	2 500 000	TMM+1.75%	Trimestriellement sur 5 ans	375 000	-	375 000	-	-	-
Amen Bank	500 000	TMM+1.75%	Trimestriellement sur 4 ans et 6 mois	105 293	-	105 293	-	-	-
Amen Bank	1 000 000	TMM+2.25%	Trimestriellement sur 3 anset 9 mois à partir du 25/12/2016	923 211	-	316 823	606 388	268 334	338 054
Amen Bank	1 500 000	TMM+2.25%	Trimestriellement sur 3 anset 9 mois à partir du 31/03/2016	1 130 733	-	387 753	742 980	328 910	414 070
Amen Bank	1 000 000	TMM+2.25%	Trimestriellement sur 3 anset 9 mois à partir du 31/12/2015	717 381	-	245 571	471 810	209 362	262 448
Amen Bank	1 500 000	TMM+2.25%	Trimestriellement sur 3 anset 9 mois à partir du 31/12/2015	1 080 412	-	368 916	711 496	315 691	395 805
BIRD	3 000 000	TMM+1.75%	Semestriellement sur 7 ans à partir du 15/07/2016	3 000 000	-	500 000	2 500 000	2 000 000	500 000
BIRD	3 000 000	TMM+1.75%	Semestriellement sur 7 ans à partir du 15/07/2016	3 000 000	-	500 000	2 500 000	2 000 000	500 000
BEI	23 893 145	TMM+1.75%	Semestriellement sur 7 ans à partir du 15/07/2016	19 548 888	-	4 344 159	15 204 729	10 860 521	4 344 208
Emprunts obligataires									
AIL 2012(fixe)	29 000 000	6,0%	Annuellement sur 5 ans à partir du 15/05/2013	5 800 000	-	5 800 000	-	-	-
AIL 2012(variable)	1 000 000	TMM+1.5%	Annuellement sur 5 ans à partir du 15/05/2013	200 000	-	200 000	-	-	-
AIL 2013 (fixe)	26 000 000	7,0%	Annuellement sur 5 ans à partir du 31/05/2014	10 400 000	-	5 200 000	5 200 000	-	5 200 000
AIL 2013 (variable)	14 000 000	TMM+2.25%	Annuellement sur 5 ans à partir du 31/05/2014	5 600 000	-	2 800 000	2 800 000	-	2 800 000
AIL 2014 (fixe)	29 000 000	7,3%	Annuellement sur 5 ans à partir du 31/07/2015	17 400 000	-	5 800 000	11 600 000	5 800 000	5 800 000
AIL 2014 (variable)	1 000 000	TMM+1.9%	Annuellement sur 5 ans à partir du 31/07/2015	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
AIL 2015 (fixe) 5 ans	4 200 000	7,65%	Annuellement sur 5 ans à partir du 06/08/2016	3 360 000	-	840 000	2 520 000	1 680 000	840 000
AIL 2015 (variable) 5 ans	2 000 000	TMM+2.25%	Annuellement sur 5 ans à partir du 06/08/2016	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AIL 2015 (fixe) 7 ans	13 800 000	7,85%	Annuellement sur 7 ans à partir du 06/08/2017	13 800 000	-	-	13 800 000	11 040 000	2 760 000
AIL fermé 2017-01	10 000 000	8,0%	Annuellement sur 5 ans à partir du 31/08/2018	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AIL fermé 2017-02	5 000 000	8,0%	Annuellement sur 5 ans à partir du 26/12/2018	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Certificats de dépôt									
Univers Invest Sicar	500 000	7,30%	182 jours du 29/12/2017 au 29/06/2018	-	500 000	-	500 000	-	500 000
Univers obligations Sicav	500 000	7,00%	10 jours du 29/12/2017 au 08/01/2018	-	500 000	-	500 000	-	500 000
Phencia Fund	500 000	7,50%	31 jours du 05/12/2017 au 05/01/2018	-	500 000	-	500 000	-	500 000
Capital Obligataire Sicav	1 000 000	7,75%	90 jours du 16/11/2017 au 14/02/2018	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Capital Obligataire Sicav	1 000 000	7,75%	90 jours du 07/12/2017 au 07/03/2018	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Zohra Najjar	2 500 000	8,30%	365 jours du 20/07/2017 au 20/07/2018	-	2 500 000	-	2 500 000	-	2 500 000
Sofiene REGUIG	500 000	8,30%	365 jours du 10/08/2017 au 10/08/2018	-	500 000	-	500 000	-	500 000
Total				166 663 337	173 427 773	180 731 433	159 359 677	71 244 491	88 115 186

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2 587 381 DT au 31 décembre 2017 contre 2 735 887 DT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Avances et acomptes reçus des clients	2 587 381	2 735 887
Total	2 587 381	2 735 887

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 7 490 715 DT au 31 décembre 2017 contre 5 704 425 DT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Fournisseurs d'exploitation	188 303	16 095
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing	7 302 412	5 688 330
Total général	7 490 715	5 704 425

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3 053 898 DT au 31 décembre 2017 contre 2 806 124 DT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 017	2 016
Provision pour risques et charges		638 000	638 000
Personnel, provisions pour congés payés		225 712	183 795
Personnel, autres charges à payer		240 594	185 346
Etat, retenues sur salaires		79 424	73 762
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		153 176	142 268
Etat, impôt sur les sociétés à payer	15.1	51 000	50 600
Etat, autres impôts et taxes à payer		508 072	586 952
C.N.S.S		187 524	167 785
Assurance groupe		48 510	24 572
Assurance COMAR		201 503	212 493
Autres comptes créditeurs		114 901	127 401
Diverses charges à payer	15.2	555 371	300 572
Compte d'attente		50 111	112 578
Total		3 053 898	2 806 124

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
+ Impôt sur les sociétés dû	46 000	45 600
+ Contribution conjoncturelle	5 000	5 000
Dette (ou report) d'impôt exigible	51 000	50 600

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Redevances téléphoniques	4 875	31 275
Honoraires	60 379	93 741
Eau & électricité	19 060	19 060
Loyers	97 589	68 426
Commissions sur fonds gérés	88 070	88 070
Autres charges à payer	285 398	-
Total	555 371	300 572

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 décembre	
		2017	2016
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserve légale	(A)	1 090 204	1 090 204
Fonds pour risque généraux		300 000	300 000
Réserves pour fonds social	(B)	662 310	741 804
Réserves pour réinvestissement exonéré		3 000 000	3 000 000
Résultats reportés		(933 820)	62 714
	<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>29 118 694</i>	<i>30 194 722</i>
Résultat de l'exercice (1)		(2 154 488)	(996 534)
Total des capitaux propres avant affectation		26 964 206	29 198 188

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital social	Réserve légale	Reserves pour réinvestissements exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	----------------	--	-------------------	----------------------------	--------------------	------------------------	-------

Soldes au 31 décembre 2016	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	741 804	62 714	(996 534)	29 198 188
Réserve légale								
Distribution de dividendes								
Dotations fonds social								
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social					6 854			6 854
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes								
Subvention sur fonds Social								
Tickets restaurant et autres					(86 348)			(86 348)
Affectation de résultat						(996 534)	996 534	0
Effet de modification comptables								
Résultat de la période close le 31 décembre 2017							(2 154 488)	(996 534)
Soldes au 31 décembre 2017	25 000 000	1 090 204	3 000 000	300 000	662 310	(933 820)	(2 154 488)	26 964 206

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	19 257 279	20 212 366
Intérêts conventionnels	19 589 079	20 953 664
Intérêts intercalaires	14 837	81 994
Préloyers	49 007	80 656
Intérêts de retard	848 821	590 284
Variation des produits réservés	(1 244 465)	(1 494 232)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	1 007 749	757 011
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	267 482	223 361
Frais de dossier	740 317	533 650
Total (1)+(2)	20 265 078	20 969 377

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2017	2 016
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	11 465 119	13 064 413
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires	3 735 814	5 127 014
Intérêts des crédits bancaires	3 940 518	4 573 436
Intérêts des certificats de leasing	3 156 887	3 008 384
Intérêts et commissions sur certificats de dépôt	442 693	52 848
Résorptions des frais d'émission des emprunts	189 207	302 731
<i>Autres charges financières (2)</i>	425 565	357 677
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	425 565	357 677
Total (1)+(2)	11 890 684	13 422 090

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2017	2016
+ Plus-value potentielle sur placements	-	9 511
+ Jetons de présence	-	1 500
+Produits sur fonds gérés	66 000	66 000
Total	66 000	77 011

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2017	2016

Salaires et compléments de salaires	1 508 355	1 717 708
Charges connexes aux salaires	407 766	229 988
Cotisations de sécurité sociale et frais d'assurance groupe	664 951	531 610
Autres charges	108 001	67 490
Total	2 689 073	2 546 796

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2017	2016
<i>Divers achats (1)</i>	144 522	152 465
Achat de matières et fournitures	144 522	152 465
<i>Services extérieurs (2)</i>	346 009	272 754
Locations	189 182	185 637
Entretiens et réparations	17 384	12 505
Primes d'assurances	10 017	12 100
Autres	129 426	62 512
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	538 801	642 668
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	115 942	333 765
Publicités, publications, relations publiques	18 906	27 665
Cotisations et dons	12 424	23 274
Déplacements, missions et réceptions	9 613	3 083
Frais postaux et de télécommunications	43 801	67 418
Services bancaires et assimilés	338 115	187 463
<i>Charges diverses (4)</i>	75 000	75 000
Jetons de présence	75 000	75 000
<i>Impôts et taxes (5)</i>	125 757	57 584
T.C.L	44 032	50 663
Droits d'enregistrement et de timbres	15 925	3 556
Autres impôts et taxes	65 800	3 365
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	1 230 089	1 200 471

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2017	2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	26 579	2 744
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	112 903	57 476
Total	139 482	60 220

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2017	2016
+ Dotations aux provisions individuelles et additionnelles	8 079 456	4 486 285
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	230 000	33 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 119 044)	(595 178)
Total	6 190 412	3 924 107

Note 24. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Résultat net de l'exercice	(2 154 488)	(996 534)
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	46 000	45 600
- Dotations aux provisions	6 721 412	4 762 107
- Jetons de présence	75 000	75 000
- Contribution Conjoncturelle	5 000	5 000
- Moins-value de cession	-	31 372
A déduire		
Réinvestissements exonérés	-	-
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>4 692 924</i>	<i>3 922 545</i>
Prov. pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(6 190 412)	(3 924 107)
Résultat fiscal	(1 497 488)	(1 562)
Impôt sur les sociétés (*)	46 000	45 600

(*) Le résultat fiscal étant déficitaire au 31 décembre 2017, l'IS à payer correspond au minimum d'impôt calculé sur la base du chiffre d'affaires TTC.

Note 25. Trésorerie :

La trésorerie à la clôture des exercices 2017 et 2016, se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2017	2016
+ Avoirs en banques	9 025 658	10 886 431
- Découverts bancaires	(10 868 582)	(8 980 645)
+ Avoirs en caisse	64	1 390
Total	(1 842 860)	1 907 177

Note 26. Engagements hors bilan :**26.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit au 31 décembre 2017 :

	Au 31 décembre	
	2017	2016
Opérations de leasing	1 781 218	811 928
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	9 268 076	9 857 124
Intérêts à courir sur emprunts BTE	1 221 451	22 809
Intérêts à courir sur emprunts BTL	417 840	716 130
Intérêts à courir sur emprunts BTK	3 929 273	5 862 508
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	57 878	188 783
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	175 422	427 295
Intérêts à courir sur emprunts STB	-	39 730
Intérêts à courir sur emprunts ATB	57 524	186 260
Intérêt sur emprunts BIRD	864 187	1 225 575
Intérêt sur emprunts BEI	319 907	514 137
Intérêts à courir sur certificat de leasing	1 123 826	232 813
Total	19 216 601	20 085 092

27.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 décembre	
	2 017	2 016
Intérêts non échus sur opérations de leasing	32 500 686	32 095 447
Garanties réelles reçues des clients	20 775 962	3 027 422
Valeur des biens donnés en leasing	217 613 282	231 309 567
Total	270 889 930	266 432 436

Note 27 : Vérification de la situation fiscale de la société

La société a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Retenues à la source	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
FOPROLOS	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Contribution conjoncturelle	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014

En date du 08 février 2016, la société a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 3 143 646 DT dont un principal de 2 070 814 DT et des pénalités de retard de 1 072 832 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant certains chefs de redressement. Le 13 mars 2017, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la société. En date du 28 mars 2017, la société a reformulé son opposition quant à cette réponse. Au 31 décembre 2017, une provision pour 500 000 DT est constatée en couverture de ce risque.

Note 28. Transactions avec les parties liées :**28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence servis aux administrateurs de l'AIL représentant la BTK.

	Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Jetons de présence	75 500	75 000
TOTAL	75 000	75 000

28.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(2 000)	-
Commissions sur versement chèque	(84 088)	-	-
Commissions sur virements et versement effets	(81 911)	-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(352 000)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(1 837 000)	-	-
Charges locatives	(98 912)	-	-
Jetons de présence servis	(75 000)	-	-
Assurance groupe	(76 462)	-	-
Commissions de gestion du fonds géré	-	-	(88 070)
Produit de placement du fonds géré	-	-	66 000

Par ailleurs, l'AIL dispose au 31 décembre 2017 :

- de deux crédits à moyen terme obtenus auprès de la BTK dont l'encours est de 22 777 778 DT.
- De six comptes bancaires ouverts auprès de la BTK dont le solde comptable net est créditeur de 7 186 233 DT.

La dette totale envers la BTK au titre de ces concours est de 29 964 011 DT.

D'autre part, l'AIL a financé les acquisitions suivantes pour la BTK :

- Une voiture POLO acquise en juin 2016 pour un montant de 31 KDT ;
- Une voiture POLO SEDAN acquise le en septembre 2016 pour un montant de 32 KDT ;
- Deux voitures PASSAT acquises en janvier 2017 pour un montant de 123 mDT ;
- Une voiture PASSAT acquise en septembre 2017 pour un montant de 68 mDT.

Le solde client de la BTK chez l'AIL se détaille au 31 décembre 2017 comme suit

Nom ou raison sociale client	Encours financiers	Solde client	Total engagement 31.12.2017
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE	217 351	(6 913)	210 438
	217 351	(6 913)	210 438

Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 28 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de l'Arab International Lease « AIL »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la société Arab International Lease (la « société »), qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font apparaître des capitaux propres positifs de 26 964 mille dinars y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 2 154 mille dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Courant 2017, l'AIL s'est engagée dans un projet de migration vers le nouveau système d'information « Cassiopae » (cf. note aux états financiers n°1-b). Les travaux de rapprochement, au 31 décembre 2017, des encours financiers issus de « Cassiopae » avec les encours comptables dégagent un écart de 1 225 mille dinars qui demeure injustifié jusqu'à la date de l'émission de notre rapport. Les travaux d'analyse et de justification de cet écart étant toujours en cours à cette date, l'impact final sur les états financiers ne peut être déterminé de façon fiable. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de conclure si des ajustements à comptabiliser auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 27 aux états financiers qui décrit le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. Par prudence et en couverture dudit risque, la société a constaté une provision de 500 mille dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement compter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception du point décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26/04/2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Les Commissaires aux Comptes Associés

M.T.B.F

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mohamed Lassaad BORJI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de l'Arab International Lease « AIL »

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés de l'opération suivante conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et autorisée lors de sa réunion du 10 mai 2017 :

L'AIL a conclu en 2017 une convention de délégation de l'activité du contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. La prestation effectuée par les équipes de la BTK peut faire l'objet d'une facturation sous réserve de la conclusion d'une convention de prestations intellectuelles séparée entre les deux sociétés. Le prestataire bénéficiera, sur la base de justificatifs, d'une prise en charge des frais, débours et dépenses engagés par ses équipes dans le cadre de l'exécution desdites prestations. Au titre de cette convention, aucune facturation n'a eu lieu en 2017.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues courant les exercices précédents et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

a- Avec la Banque Tuniso-Koweitienne « BTK »

Convention de partenariat commercial :

En date du 16 novembre 2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit-bail mobilier ou de crédit-bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK.

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

D'un commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Une commission égale à 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été facturée au titre de l'exercice 2017.

Conventions de location

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 35 m2 et 19 m2. Les conventions de location ont été signées en 2013 :
 - o Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5% ;
 - o Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%.
- Le 5 avril 2002, l'AIL a conclu avec la BTK un contrat de location d'un local abritant son siège social.
- En 2010, l'AIL a conclu avec la BTK un contrat de location d'une parcelle d'un local sis au complexe immobilier " City Centre " à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m² abritant son agence à la ville de Sfax.

Au cours de l'exercice 2017, la charge locative, en hors taxes, supportée par l'AIL au titre de ces conventions a totalisé 98 912 DT.

Autres conventions

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de l'AIL. Le montant refacturé courant 2017 s'élève à 76 462 DT.

b- Avec l'Univers Invest SICAR

Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 21 juin 2013, le 23 juillet 2014 et le 25 juin 2015 entre l'Univers Invest SICAR et l'AIL, en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de l'Univers Invest SICAR des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 3 000 000 DT.

En rémunération de sa gestion de ces fonds l'Univers Invest SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 2,5% HTVA, prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds.

La charge relative à l'exercice 2017 est de 88 070 DT.

c- Avec la SCIF

En date du 17 avril 2008, la SCIF a conclu avec l'AIL une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération annuelle de la SCIF est de 2 000 DT.

Les charges constatées courant l'exercice 2017 s'élèvent à 2 000 DT.

d- Avec Universal Auditing

Le conseil d'administration du 16 juin 2015 a autorisé la convention conclue avec le cabinet « Universal Auditing », (dont l'un de ses associés est en même temps administrateur et Président du comité des risques de l'AIL), portant sur la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels et un plan de continuité des activités et ce pour un montant total de 36 000 DT hors taxes.

La charge relative à l'exercice 2017 est de 3 600 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1- Le conseil d'administration du 29 avril 2016 a nommé à titre provisoire Monsieur Alain MORFIN en qualité d'administrateur délégué, directeur général de l'Arab International Lease, et ce, à compter de la date dudit conseil. Cette nomination a été confirmée par le conseil d'administration du 10 mai 2017 qui a décidé la nomination de Monsieur Alain MORFIN au poste de directeur général de l'AIL jusqu'à la date de la tenue de l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice 2017.

Le comité de nomination et de rémunération du 20 juin 2017 a décidé d'allouer la rémunération et les avantages suivants au directeur général :

- Salaire fixe : La contrevaletur en dinar tunisien de 26 488 euros nets annuels.
- Part variable : 30% de la rémunération annuelle versée en Tunisie en fonction de la grille d'objectifs, proposée par le directeur général de la BTK et validée par le comité de nomination et rémunération de l'AIL.
- Avantages en nature :
 - o Mise à disposition d'une voiture de fonction ;
 - o La prise en charge des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à concurrence de 500 DT par mois ;
 - o Une maison de fonction pour un loyer mensuel net équivalent à la contrevaletur en dinar tunisien de 2 000 euros (net de RS sur une base de 2012) ;
 - o 8 billets d'avion Tunis/France en allers-retours par an en classe économique.

Monsieur Alain Morfin a présenté sa démission du poste du directeur général lors du conseil d'administration tenu le 21 décembre 2017.

Le conseil d'administration du 21 décembre 2017 a nommé Monsieur Abdessattar Ben GHEDIFA en tant que directeur général de l'AIL, et ce à compter dudit conseil et pour la période restante du mandat du directeur général sortant, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

2- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C.2- Les obligations et engagements de l'AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :

	Ancien Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Salaires, primes et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	191 840*	-	-	-
Jetons de présence	-	-	75 000	75 000
TOTAL	191 840	-	75 000	75 000

* y compris les salaires, charges sociales et loyers de fonction payés par la BTK et refacturés à l'AIL (couvrant la période allant du 01 janvier 2017 au 31 mai 2017 et s'élevant à 114 295 DT HT).

Aucune rémunération n'a été accordée au titre de l'exercice 2017 au nouveau directeur général.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26/04/2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

Mohamed Lassaad BORJI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017** **(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	89.177	46.565
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	251.955	306.013
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	86.027	68.295
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC4: Portefeuille titres commercial	V.5	65.172	36.453
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	81	86
AC7: Autres actifs	V.7	10.385	8.161
TOTAL ACTIF		502.822	465.598
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP2	VI.1	452	0
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	39.241	40.988
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	406.803	381.056
PA5: Autres passifs	VI.4	18.845	13.389
TOTAL PASSIF		465.341	435.433
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		12.481	5.165
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	37.481	30.165
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		502.822	465.598

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2017	31.12.2016
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	16.283	20.967
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	21.364	10.056
TOTAL PASSIF EVENTUEL		37.647	31.023
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	61.186	71.726
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		61.186	71.726
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	291.922	287.382
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		291.922	287.382

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2017	31.12.2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		16.715	15.048
PR2: Commissions (en produits)		1.892	1.545
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		13.924	5.226
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	32.531	21.819
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		4.082	4.129
CH2 : Commissions encourus		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	4.082	4.129
PRODUIT NET BANCAIRE		28.449	17.690
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	50	375
PR7: Autres produits d'exploitation		5	30
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.018)	(4.166)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.767)	(3.318)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(32)	(298)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20.587	10.313
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		16	51
CH11: Impôt sur les bénéfices		7.166	4.198
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		13.505	6.064
PR9/ CP11: Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		(1.024)	(899)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12.481	5.165

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2017	31.12.2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		29.822	30.797
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4.340)	(2.861)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(3.353)	175
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(17.159)	7.196
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		33.201	58.952
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3.884)	(2.393)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(5.148)	(5.078)
Titres de transaction		(26.620)	(35.000)
Impôt sur les bénéfices		(4.750)	(5.100)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	(2.231)	46.688
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		13	(22)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	13	(22)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(5.165)	(6.918)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(5.165)	(6.918)
Incidence des variations des taux de change		(20)	(26)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(7.403)	45.444
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		313 037	267.593
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	305.634	313.037

Notes aux états financiers

NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Contrôle social en cours de l'exercice :

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, à partir du 10 Octobre 2017, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Par courrier daté du 18 Mars 2018, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 212 mD en principal et 122 MD en intérêts (arrêtés au 27 Mars 2018). La banque a accepté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale et a procédé au paiement du montant en principale le 27 Mars 2018.

Etant donné que ce règlement est intervenu avant le 31 Mars 2018, la banque a bénéficié d'une réduction du montant des intérêts dus à hauteur de 50% dans le cadre de l'amnistie sociale des pénalités de retard de 2017 (décret gouvernemental 399 du 29 Mars 2017). Le montant des intérêts de retard a été réglé le 30 Mars 2018 pour la somme de 61 mD. La banque a provisionné le montant des risques potentiellement identifiables, le montant de la provision s'élève au 31 Décembre 2017 à 222.441 D. Cette provision a été intégralement reprise fin Mars 2018 et le complément est passé en charges de l'exercice 2018 pour 50.232 D.

NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2017 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2017 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2017. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2017 font partie intégrante de ce résultat.

III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2017 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2016 mais qui se rapportent à l'exercice 2017 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2017.

III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2017 sont les suivants :

- 39% pour la branche Onshore;
- 61% pour la branche Offshore.

III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non

recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN

DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2017.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 42.612 mD au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016 soit 92%.

Cette Hausse est due essentiellement à l'augmentation des avoirs de la banque auprès de la BCT de 44.953 mD. Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse en Dinars	318	455
Caisse en Devises	9	22
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	88.701	43.748
Chèques Postaux	146	2.340
Intérêts à recevoir	3	0
<u>Total</u>	<u>89.177</u>	<u>46.565</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2017 une diminution de 54.058 mD par rapport à fin 2016, soit une diminution de -17.67 %.

Cette variation est dû principalement à la baisse des placements auprès des établissements bancaires de 56.000 mD, la baisse des avoirs de la banque chez les banques correspondantes non résidentes de 30.165 mD et à l'augmentation des créances auprès des organismes et établissements financiers de 31.500 mD.

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Placements en Dinars	157.000	213.000
Comptes Banques non-résidentes	1.255	31.420
Comptes Banques résidentes	14	33
Organismes Financiers	92.500	61.000
Créances rattachées	1.186	560
<u>Total</u>	<u>251.955</u>	<u>306.013</u>

La diminution des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Diminution des avoirs auprès des banques non résidentes de 30.165 mD.
- Diminution des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 55.974 mD.
- Diminution des avoirs auprès des banques résidentes de 18 mD.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la Durée résiduelle au 31/12/2017 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Avoirs en Devises chez les Correspondants non-résidents	1.255	0	0	0	1.255
Avoirs en Dinars chez les Correspondants résidents	14	0	0	0	14
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	157.000	0	0	0	157.000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	57.500	35.000	0	0	92.500
Créances rattachées	1.020	166	0	0	1.186
<u>Total</u>	<u>216.789</u>	<u>35.166</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>251.955</u>

Les Créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 Décembre 2017 :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Créances rattachées sur prêts sur marche monétaire	74	48
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	1.112	512
<u>Total</u>	<u>1.186</u>	<u>560</u>

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Comptes courants débiteurs	8.036	7.795
Crédits à la clientèle	77.494	59.970
Créances douteuses	0	0
Créances rattachées	497	530
Provisions	0	0
<u>Total</u>	<u>86.027</u>	<u>68.295</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 17.732 mD par rapport à fin 2016, soit une baisse de l'ordre de 26%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 241 mD soit 3% ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 17.524 mD soit 29% ; et
- La baisse des créances rattachées de 33 mD soit 6%.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 Décembre 2017 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	8.036	0	0	0	8.036
Concours à la clientèle	55.090	22.404	0	0	77.494
Créances rattachées	315	182	0	0	497
<u>Total</u>	<u>63.441</u>	<u>22.586</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>86.027</u>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée à la date du 31 décembre 2017.

V.5 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 Décembre 2017 est de 65.172 mD

Il est ventilé comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Titre de Placement	62.000	35.000
Décote/prime	(1)	325
Créances rattachées	3.173	1.128
	<u>65.172</u>	<u>36.453</u>

V.4 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de

participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2017 une diminution en volume de l'ordre de 5 mD par rapport à l'exercice 2016, soit une baisse de 6%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2016</u> <u>en mD</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>721</u>	<u>743</u>
Acquisitions	0	0
Cessions	13	22
Valeurs brutes en fin de période	<u>708</u>	<u>721</u>
Amortissements cumulés	627	635
Valeurs nettes en fin de période	<u>81</u>	<u>86</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 13 mD et qui est passée de 721 mD à fin décembre 2016 à 708 mD à fin décembre 2017.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 8 mD par rapport au 31 décembre 2017.

Les Mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2016	Achats en 2017	Sorties en 2017	Valeur brute à fin 2017	Amts cumulés fin 2016	Dotation 2017	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2017	VCN à fin 2017
Immobilisations Incorporelles	150	0	0	150	150	0	0	150	0
Terrain	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations et Aménagements	16	0	0	16	11	0	0	11	5
Matériel de transport	84	0	0	84	44	17	0	61	23
Matériel et mobilier	471	0	13	458	430	16	41	405	53
Total	721	0	13	708	635	33	41	627	81

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 10.385 mD au 31 décembre 2016 à 8.161 mD au 31 décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 2.224 mD, soit 27%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2017 de 3.022 mD ;

- La hausse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 28 mD ;
- La baisse des acomptes provisionnels 347 mD ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 101 mD ;
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 478 mD ; et
- La hausse des autres frais et taxes à récupérer de 101 MD.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 452 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2016 soit 100%.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2017 une baisse de l'ordre de 1.747 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 4%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 4.863 mD soit -13% ;
- De la hausse des dépôts des organismes financiers 3.116 mD soit +159% ;

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 4.863 mD est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 5.136 mD ; et
- L'augmentation des avoirs des correspondants résidents de 273 mD.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2017 une augmentation de l'ordre de 25.747 mD par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 7%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2016</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Comptes à vue	340.695	246.295	94.400	38%
Comptes à échéances	0	0	0	0%
Certificats de dépôts	38.500	68.000	(29.500)	-43%
Autres dépôts et avoirs	27.539	66.727	(39.188)	-59%
Dettes rattachées	69	34	35	103%
<u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u>	<u>406.803</u>	<u>381.056</u>	<u>25.747</u>	<u>7%</u>

Il n'existe aucun compte à échéances concernant des contrats de comptes à terme pour l'exercice 2017.

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	340.695	0	0	0	340.695
Comptes à échéance	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts	34.500	4.000	0	0	38.500
Autres dépôts et avoirs	27.539	0	0	0	27.539
Dettes rattachées	58	11	0	0	69
<u>Total</u>	<u>402.792</u>	<u>4.011</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>406.803</u>

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 13.389 mD au 31 décembre 2016 à 18.846 mD au 31 décembre 2017 enregistrant ainsi une hausse de 5.457 mD, soit 41%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.989 mD (Il s'agit essentiellement de la hausse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation pour 1.431 mD et la hausse des charges à payer pour 862 mD) ;
- La hausse du passif d'impôt de 3.277 mD soit 62% ;
- La baisse des charges à payer de 810 mD soit 12%.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 7.316 mD et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2016 pour le montant de 5.165 mD et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2017 de 12.481 mD.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 147.255 mD au 31 décembre 2017 contre 317.344 mD au 31 décembre 2016.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2017 comme suit :

	<u>31.12.2017</u> <u>en mD</u>
TUNISIE LEASING	1.776
ARAB TUNISIAN LEASE	107.948
HANNIBAL LEASE	37.394
UBCI LEASING	0
TUNISIE FACTORING	137
<u>TOTAL</u>	<u>147.255</u>

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 7.100 mD ; et
- Cautions diverses 9.183 mD.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 21.364 mD.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2017 à 61.186 mD.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 287.383 mD au 31 décembre 2016 à 291.922 mD à la date de clôture de l'exercice 2017 réalisant ainsi une hausse de 4.540 soit 2% mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 21.819 mD à 32.531 mD entre 2016 et 2017 enregistrant ainsi une hausse de 10.712 mD ou 49%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 1.667 mD soit 11% due essentiellement à :

- o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 678 mD soit 10% ;
- o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 1.991 mD soit 28% ; et
- o La diminution des autres intérêts et revenus assimilés de 1.002 mD due à l'augmentation des revenus sur les opérations avec la banque centrale soit -79%.

- L'augmentation des commissions (en produits) de 347 mD soit 22%. Cette diminution est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>		
Opérations liées aux moyens de paiement	623	612	11	2%
Opérations de change et de commerce extérieur	494	705	(211)	-30%
Autres commissions	775	228	547	240%
Total	<u>1.892</u>	<u>1.545</u>	<u>347</u>	<u>22%</u>

- L'augmentation significative enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 8.698 mD soit de 166% entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017. Cette section se constitue comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>		
Gains nets sur opérations de change	10.094	3.477	6.617	190%
Gains nets sur titres de placement	3.794	1.647	2.147	130%
Reprise sur décote - titres de placement	36	102	(66)	(65)%
Total	13.924	5.226	8.698	166%

L'augmentation des gains nets sur opérations de change se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>		
Gains suite à la réévaluation des positions de change	10.073	3.622	6.452	178%
Gains/Pertes sur opérations de change à terme	14	(107)	121	100%
Gains/Pertes sur opérations de change au comptant	7	(38)	45	100%
Total	10.094	3.477	6.617	190%

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2017 une baisse de 47 mD ou -1% en passant de 4.129 mD à fin 2016 à 4.082 mD à fin 2017.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 274 mD soit 559% ;
- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la Clientèle de 315 mD soit -8% ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 6 mD soit 9%.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2017	31.12.2016
	en Md	en mD
Dotations aux provisions nettes	0	(566)
Reprises sur provisions	50	2.660
Créances passées en pertes	0	(1.719)
Total	50	375

Le solde de 2017 reflète la constatation des provisions pour risques et charges pour l'exercice 2017.

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 4.018 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 2.828 mD;
- Rémunération personnel saisonnier pour 282 mD ;
- Charges sociales pour 656 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 252 mD.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 3.767 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 2.508 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.259 mD.

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 313.037mD au 31 décembre 2016 à 305.634 mD au 31 décembre 2017. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de -2.231 mD, aux flux positifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 13 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de – 5.165 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Au 31 décembre 2017, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	31.12.2017 en mD	31.12.2016 en md	Variation en mD
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	89.177	46.565	42.612
Caisse	327	477	(150)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	88 704	43.748	44.956
CCP	146	2.340	(2.194)
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	250.769	306.013	(55.244)
Correspondants débiteurs	158.269	245.013	(86.744)
Placements	0	0	0
Organismes financiers spécialisées	92.500	61.000	31.500
Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a)	339.946	352.578	(12.632)

Banque Centrale, CCP	452	0	(452)
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	452	0	(452)
Etablissements bancaires -Passif	33.860	39.541	5.681
Correspondants créditeurs	33.860	39.541	5.681
Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b)	34.312	39.541	5.229
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	305.634	313.037	7.403

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2017 des charges pour un montant global de 26.420, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec Les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2017 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 1.254mD ;
- Comptes ordinaires Crédeur BRANCHE OFFSHORE : 33.788mD ;
- Comptes ordinaires Crédeur CITIBANK CASABLANCA : 1mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 Md ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2017 sont les suivants :

- 39 % pour la branche onshore;
- 61 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2017 à 15.499 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 291.922 mD à la date de clôture de l'exercice 2017.

***Rapport de l'auditeur indépendant sur les états
financiers de l'exercice clos au 31 décembre
2017***

Madame le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en Dinars Tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 37.481mTnd y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12.481 mTnd.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 17 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Conseil audit formation CAF

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Abderrahmen FENDRI

Moncef BOUSANNOUGA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Elyes BEN REJEB et Mr Elyes BEN M'BAREK.

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		210 456	210 456
<i>Moins amortissements</i>		-129 888	- 61 346
	1	80 568	149 110
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		17 694 582	15 745 855
<i>Moins amortissements</i>		- 5 632 866	- 4 538 473
	1	12 061 716	11 207 382
<i>Immobilisations financières</i>			
Titres de participation		437 226 006	390 421 075
Prêts		261 306	263 100
	2	437 487 312	390 684 175
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		449 629 596	402 040 667
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	3	4 843 633	2 538 465
Autres actifs courants	4	2 848 524	3 268 340
Placements et autres actifs financiers	5	699 325	11 294
Liquidités et équivalents de liquidités	6	45 953	669 056
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		8 437 435	6 487 155
TOTAL DES ACTIFS		458 067 031	408 527 822

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Réserves		18 000 360	18 000 360
Autres capitaux propres		138 147 057	112 136 057
Résultats reportés		440	493
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		336 151 457	310 140 510
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>76 892 968</i>	<i>76 411 954</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	413 044 425	386 552 464
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	8	22 912 486	14 127 894
Autres passifs non courants		43 785	26 535
Total des passifs non courants		22 956 271	14 154 429
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	2 297 809	1 612 664
Autres passifs courants	10	2 432 114	1 733 541
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	17 336 412	4 474 724
Total des passifs courants		22 066 335	7 820 929
TOTAL DES PASSIFS		45 022 606	21 975 358
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		458 067 031	408 527 822

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	12	80 398 827	79 093 469
Autres produits d'exploitation		5 020	1 250
Total des produits d'exploitation		80 403 847	79 094 719
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés			
Achats d'approvisionnements consommés			
Charges de personnel	13	-2 931 124	-3 296 830
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	-405 903	-405 350
Autres charges d'exploitation	15	-3 183 981	-3 139 297
Total des charges d'exploitation		-6 521 008	-6 841 477
RESULTAT D'EXPLOITATION		73 882 839	72 253 242
Charges financières nettes	16	3 033 976	4 600 088
Produits financiers		1 120	0
Autres gains ordinaires	17	119 377	62 124
Autres pertes ordinaires	18	-8 024	-59 476
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		77 029 288	76 855 978
Impôt sur le bénéfice		-136 320	-18 480
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		76 892 968	76 837 498
Eléments extraordinaires		0	-425 544
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		76 892 968	76 411 954

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

Désignation	Note	2017	2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	7	76 892 968	76 411 954
Ajustements :			
Amortissements et provisions	14	405 903	1 255 651
Variation besoin en fonds de roulement		71 145	789 301
Plus-value sur cession des immobilisations financières	2	-5 116 967	-8 057 253
Moins-value sur cession des immobilisations financières	2	277 424	1 596 546
Plus-value sur cession des immobilisations	1	-118 774	-59 581
Moins-value sur cession des immobilisations	1	8 024	15 310
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		72 419 722	71 951 928
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corp & incorporelles	1	-2 292 948	-1 452 582
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corp & incorporelles	1	190 560	160 348
Décaissements affectés à l'acquisition des titres de participation	2	-56 105 346	-64 204 629
Encaissements provenant de la cession des titres de participation	2	14 135 390	41 039 929
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-44 072 344	-24 456 934
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		-50 404 898	-41 400 828
Encaissements provenant des emprunts		15 000 000	0
Remboursement des emprunts		-4 442 865	-4 406 113
Décaissements affectés aux placements des billets de trésorerie		-50 000	0
Encaissements provenant des crédits relais	11	10 000 000	0
Décaissements affectés aux placements courants		-637 845	322 932
Encaissements provenant des placements courants		437 055	0
Décaissements affectés aux prêts		-174 031	-19 076
Encaissements provenant des prêts		175 826	0
Encaissements provenant des dépôts et cautionnements		17 250	26 535
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-30 079 509	-45 476 550
VARIATION DE LA TRESORERIE	6	-1 732 131	2 018 444
Trésorerie au début de l'exercice	6	643 467	-1 374 977
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	-1 088 663	643 467

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers.

POULINA GROUP HOLDING S.A.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille de titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achat de titres ou droits sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : tourisme).

Une augmentation du capital de la société PGH a été réalisée en 2008 par appel public à l'épargne et souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action. Une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché tunisien au niveau de plusieurs secteurs d'activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;

II- PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION :

1- Référentiel comptable :

Les états financiers individuels de la société POULINA GROUP HOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Conventions comptables et Hypothèses sous-jacentes :

Les états financiers individuels de la société sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de continuité d'exploitation ;
- Hypothèse de comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

2- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société POULINA GROUP HOLDING pour la préparation de ses états financiers sont les suivants :

a. Exercice comptable :

La société POULINA GROUP HOLDING arrête ses comptes et clôture son exercice comptable au 31 Décembre de chaque année.

Les présents états financiers individuels sont arrêtés au 31 Décembre 2017.

b. Immobilisations corporelles et contrats de leasing :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition Hors TVA déductible et amorties aux taux linéaires suivants :

<i>Immobilisations</i>	Taux
<i>Licences</i>	33%
<i>Constructions</i>	5%
<i>Matériels de transport</i>	20%
<i>Agencements, Aménagements et Installations</i>	10%
<i>Equipements de bureaux</i>	10%
<i>Matériels Informatiques</i>	15%
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	33%

Le traitement comptable du matériel financé par des crédits leasing est effectué selon la norme comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location avec l'application des taux d'amortissement ci-dessus indiqués.

3- Revenus et traitement des charges communes imputées aux sociétés du groupe :

Les revenus de la société PGH sont constitués essentiellement par des dividendes, des intérêts de placements, de prestations de services d'assistance et de revenus de location facturés aux sociétés du groupe et à des sociétés hors groupe.

Les charges communes encourues par la société PGH sont réparties sur les sociétés du groupe par le biais de l'émission de notes de débit (y compris leur quote-part dans la TVA déductible correspondante) au prorata de leur chiffre d'affaires. Des copies des factures et autres pièces justificatives correspondant aux charges réparties sont annexées aux notes de débit, le tout conformément à la **Note commune de la DGI n° 22 / 2013**.

Ces notes de débit correspondant à des remboursements de frais sont portées au compte transfert de charges et déduites au niveau de l'état de résultat des rubriques des charges d'exploitation correspondantes, étant précisé que la TVA figurant sur la note de débit est déduite de la TVA récupérable comptabilisée.

Il est à préciser que les services relatifs à des interventions spécifiques font l'objet d'une facturation et sont comptabilisés parmi les revenus de la société PGH.

4- Etat de résultat et état des flux de trésorerie :

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

Le renouvellement des billets de trésorerie est considéré comme un décaissement ou un encaissement.

5- Evénements survenus après la date de clôture :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

III- NOTES EXPLICATIVES :

III-1 ACTIFS :

NOTE 1 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-après :

POULINA GROUP HOLDING S.A.
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 décembre 2017
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS						V.C.N.		
	Cumul au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Reclassements 2017	Cumul au 31/12/2017	Cumul au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Transfert de charges	Dotations nettes de transfert	Régl. Amt. sur cessions	Cumul au 31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017
<u>Immobilisations Incorporelles</u>													
<i>Logiciels</i>	4 831	-	-	-	4 831	4 831	-	-	-	-	4 831	-	-
<i>Licences</i>	205 625	-	-	-	205 625	56 515	68 542	50 082	18 460	-	125 057	149 110	80 568
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>	210 456	-	-	-	210 456	61 346	68 542	50 082	18 460	-	129 888	149 110	80 568
<u>Immobilisations Corporelles</u>													
<i>Terrains</i>	2 265 068	-	-	-	2 265 068	-	-	-	-	-	-	2 265 068	2 265 068
<i>Constructions</i>	6 103 755	-	-	-	6 103 755	526 924	305 188	222 996	82 192	-	832 111	5 576 831	5 271 644
<i>Matériels de Transport</i>	4 840 228	1 586 858	396 736	-	6 030 350	2 729 256	836 180	610 983	225 197	-339 723	3 225 713	2 110 972	2 804 637
<i>Installations générales Ag & Amé. Divers</i>	437 512	334 194	-	-	771 706	107 642	61 676	45 066	16 610	-	169 318	329 870	602 388
<i>Équipements de bureaux et matériels informatiques</i>	2 036 744	349 045	6 825	-	2 378 964	1 153 421	222 029	162 233	59 796	-4 499	1 370 951	883 323	1 008 013
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	50 888	82 941	-	-	133 829	21 230	13 542	9 895	3 647	-	34 773	29 658	99 056
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	11 660	3 250	-	-4 000	10 910	-	-	-	-	-	-	11 660	10 910
<u>Total des immobilisations corporelles</u>	15 745 855	2 356 288	403 561	-4 000	17 694 582	4 538 473	1 438 615	1 051 172	387 443	-321 807	5 632 866	11 207 382	12 061 716
Totaux	15 956 311	2 356 288	403 561	-4 000	17 905 038	4 599 819	1 507 157	1 101 254	405 903	-321 807	5 762 754	11 356 492	12 142 284

1-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 210 456 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Logiciels</i>	4 831	4 831	0
<i>Concessions de marque et licences</i>	205 625	205 625	0
<i>Total Brut</i>	210 456	210 456	0
<i>Amortissements</i>	-129 888	-61 346	-68 542
<i>Total Net</i>	80 568	149 110	-68 542

1-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde brut de 17 694 582 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Terrains</i>	2 265 068	2 265 068	0
<i>Constructions</i>	6 103 755	6 103 755	0
<i>Matériel de transport</i>	6 030 350	4 840 228	1 190 122
<i>Equipements de bureaux & Mat Inf</i>	2 378 964	2 036 744	342 220
<i>Installations générales. ag. Am. Divers</i>	771 706	437 512	334 194
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	133 829	50 888	82 941
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	10 910	11 660	-750
<i>Total Brut</i>	17 694 582	15 745 855	1 948 727
<i>Amortissements</i>	-5 632 866	-4 538 473	-1 094 393
<i>Total Net</i>	12 061 716	11 207 382	854 334

✓ Les acquisitions de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

(Exprimé en TND)

<i>Matériels de transport</i>	1 586 858
<i>Equipements de bureaux et matériels informatique</i>	349 045
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	334 194
<i>Petits matériels d'exploitation</i>	82 941
<i>Immobilisations corporelles en-cours</i>	3 250
Total acquisitions	2 356 288

✓ Les cessions de la période s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Valeurs d'origine	VCN	Prix de cessions	Plus-values	Moins-values
Matériel de transport	396 736	57 013	189 220	117 974	-6 238
Matériel informatique	6 825	2 326	1 340	800	-1 786
Total	403 561	59 339	190 560	118 774	-8 024

NOTE 2 / IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde net débiteur 437 487 312 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
Titres de participation	437 226 006	390 895 647	46 330 359
Versements non assimilés	0	-474 572	474 572
Titres de participation nets	437 226 006	390 421 075	46 804 931
Prêts	261 306	263 100	-1 794
Total	437 487 312	390 684 175	46 803 137

Au 31/12/2017, les titres de participation se détaillent comme suit :

Titres	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016		Mouvement 2017	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
POULINA	636 221	32 418 458	636 221	32 418 458		
ALMES SA	2 692 400	18 357 037	1 802 400	12 532 797	5 824 240	
CEDRIA	11 502	1 030 235	11 502	1 030 235		
ENNAJAH	38 953	1 352 448	38 953	1 352 448		
ESSANA OUBAR	164 893	1 581 765	164 893	1 581 765		
OASIS	52 668	1 652 905	52 668	1 652 905		
SABA	407	5 584	407	5 584		
SELMA	74 384	1 043 658	74 384	1 043 658		
SIDI OTHMAN	12 724	769 449	12 724	769 449		
AGRICOLE DICK	0	0	273 709	1 395 850		1 395 850
AGRICOLE EL JENENE	100	1 000	100	1 000		
STE DE NUTRITION ANIMALE	4 291 089	38 930 644	4 096 089	36 065 494	2 865 150	
EL MAZRAA	1 186 622	3 916 286	1 186 622	3 916 286		
ZAHRET MORNAG S A	73 466	2 803 475	73 471	2 803 666		191
AGROBUSINESS	137 991	8 009 573	137 991	8 009 573		
ASTER TRAINING	95 014	950 136	95 014	950 136		

Titres	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016		Mouvement 2017	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
INTERNATIONAL TRADING COMPANY	479	4 583	479	4 583		
G.I.P.A SA	44 758	3 027 995	109 758	7 425 413		4 397 418
MED OIL COMPANY	2 375	25 726	2 375	25 726		
POULINA TRADING	786	1 057	786	1 057		
ROMULUS VOYAGES	701	40 681	701	40 681		
TRANSPPOOL	7 443	838 384	7 443	838 384		
INDUSTRIE ET TECHNIQUE	4 799 991	54 884 353	4 799 991	54 884 353		
LES GRANDS ATELIERS DU NORD	2 123 279	19 623 174	1 615 329	15 139 763	4 483 411	
M.B.G	88 078	8 929 003	88 078	8 929 003		
P.A.F.	10	30	42 880	125 425		125 395
PROMETAL PLUS	20	6 940	20	6 940		
Poulina Bâtiments et Travaux Publics	32 870	165 894	32 870	165 894		
STE Poulina de Produits Métalliques	982	29 387	982	29 387		
LE PASSAGE	5 337	22 406 827	5 337	22 406 828		
T'PAP	14 789	50 656	130 489	446 959		396 303
CARTHAGO	578 069	65 692 394	516 732	58 820 042	6 872 351	
EL MAZRAA MARKET	2 960 708	61 138 065	2 960 708	61 138 065		
ETTAAMIR	1 005 904	30 563 060	1 005 904	30 563 060		
ETTAAMIR NEGOCE	2 000	2 690	2 000	2 690		
TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	23 995	2 399 500	23 995	2 399 500		
BANQUE ZITOUNA	2 711 858	4 711 858	2 711 858	4 711 858		
BANQUE ZITOUNA (non libérée)	0	0		-474 572		
LARIA INTERNATIONAL	1	100	1	100		
MED FACTOR	249 985	26 918 887	9 995	999 500	25 919 387	
PARTNER INVESTEMENT S.A	2	20	15 001	150 011		149 991
AGROMED	483 000	415 306	483 000	415 306		
SUDPACK	9 750	274 950	9 750	274 950		
CHAHRAZED	1 437	14 370	1 437	14 370		
ENNAKL	666 767	8 485 232	666 767	8 485 233		
TECHNOFLEX	5 000	50 000	5 000	50 000		
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A	19 474	2 082 663	6 000	706 429	1 376 234	
LINPACK	1	10	15 000	150 000		149 990
CM LASER	1 000	15 000	1 000	15 000		
BITUMEX	1 325	132 500	1 325	132 500		
CLOUD TEMPLE TUNISIA SA	122 496	1 224 960	122 496	1 224 960		
TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	10	98	247 500	2 685 375	98	2 685 375
STE TAZOGRANE	1 500	15 000	1 500	15 000		
ZITOUNA TAMKEEN	3 070 000	3 070 000	900 000	900 000	2 170 000	
GREEN LABEL OIL	1 000	10 000	1 000	10 000		
INTRINSEC AFRIQUE	1 500	15 000	1 500	15 000		

Titres	Au 31/12/2017		Au 31/12/2016		Mouvement 2017	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Acquisitions	Cessions
BRIQUETERIE JEBEL EL OUEST	60 700	5 575 000	7 700	275 000	5 300 000	
CONSTELLATION SAS	99 999	226 998	99 999	226 998		
NUTRIMIX	51 000	510 000	51 000	510 000		
CARTHAGO SANITAIRE	50	5 000	50	5 000		
Société de Galvanisation et de Transformation des métaux SGMT	1700	650 000	0	0	650 000	
INTER FER FORGER - IFF	100	55 000	0	0	55 000	
STE SIGA	50	115 000	0	0	115 000	
Total		437 226 006		390 421 075	55 630 872	9 300 513

✓ Les mouvements sur titres de participation au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Mouvements sur titres de participation 2017 : Acquisitions			
Titre	Nature de l'acte	Nombre	Valeurs
ALMES SA	Acquisition	890 000	5 824 240
STE DE NUTRITION ANIMALE	Acquisition	195 000	2 865 150
LES GRANDS ATELIERS DU NORD	Acquisition	507 950	4 483 411
CARTHAGO	Acquisition	61 337	6 872 352
MED FACTOR	Acquisition	89 990	10 919 387
BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A BBM	Acquisition	13 474	1 376 234
TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	Acquisition	10	99
Société de Galvanisation et de Transformation des métaux SGMT	Acquisition	1 700	650 000
Société INTER FER FORGER - IFF	Acquisition	100	55 000
Société SIGA	Acquisition	50	115 000
Total des acquisitions			33 160 873

Mouvements sur titres de participation 2017 : Souscriptions			
Titre	Nature de l'acte	Nombre	Valeurs de Souscription
BRIQUETERIE JBEL EL OUEST	Souscription	53 000	5 300 000
ZITOUNA TAMKEEN	Souscription	2 170 000	2 170 000
MEDFACTOR	Souscription	150 000	15 000 000
Total des souscriptions			22 470 000
Total des acquisitions et des souscriptions			55 630 872

Mouvements sur titres de participation 2017 : Cessions					
Titre	Nature	Nombre de Titres	Valeur de cession (CMUP)	Prix Cession	Résultat de cession
P.A.F.	Cession	42 870	125 395	354 535	229 140
T'PAP	Cession	115 700	396 303	914 030	517 727
SPI (STE PARTNER INVESTEMENT S.A)	Cession	14 999	149 991	164 239	14 248
LINPACK	Cession	14 999	149 990	132 441	-17 549
TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	Cession	247 500	2 685 375	2 425 500	-259 875
DICK	Cession	273 708	1 395 850	4 197 860	2 802 009
GIPA	Cession	65 000	4 397 418	5 946 785	1 549 367
ZAHRET MORNAG	Cession	5	191	335	144
Total des cessions			9 300 513	14 135 725	4 835 212

NOTE 3 / CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31/12/2017, ce poste présente un solde débiteur de 4 843 633 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Clients (i)</i>	4 843 633	2 513 347	2 330 286
<i>Clients, effets à recevoir</i>	0	25 118	-25 118
<i>Total</i>	4 843 633	2 538 465	2 305 168

(i) Il s'agit de créances sur les sociétés du groupe relatives à des prestations administratives et techniques et à la répartition des charges communes.

NOTE 4 / AUTRES ACTIFS COURANTS :

Au 31/12/2017, ce poste présente un solde débiteur de 2 848 524 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Etat, Impôt sur les bénéfices</i>	2 663 065	1 929 010	734 055
<i>Etat, taxes sur le chiffre d'affaire</i>	135 719	186 763	-51 044
<i>Produits à recevoir</i>	19 922	66	19 856
<i>Charges constatées d'avance</i>	10 806	80 910	-70 104
<i>Personnel avances et acomptes</i>	19 012	1 628	17 384
<i>Débiteurs, créditeurs divers</i>	0	1 052 256	-1 052 256
<i>Créances sur cessions d'immobilisations</i>	0	17 707	-17 707
<i>Total</i>	2 848 524	3 268 340	-419 816

NOTE 5 / PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde de 699 325 DT correspondant à :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Placements Courants</i>	649 325	11 294	638 031
<i>Placements billets de trésorerie</i>	50 000	0	50 000
<i>Total</i>	699 325	11 294	688 031

NOTE 6 / LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde de 45 953 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Banques</i>	11 061	631 087	-620 026
<i>Caisses</i>	34 892	37 969	-3 077
<i>Total</i>	45 953	669 056	-623 103

Au 31/12/2017, la situation de la trésorerie de la société PGH s'analyse comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Disponibilités</i>	45 953	669 056	-623 103
<i>Découverts bancaires</i>	-1 134 617	-25 589	-1 109 028
<i>Total</i>	-1 088 663	643 467	-1 732 131


III-2 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**NOTE 7 / CAPITAUX PROPRES :**

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 413 044 425 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600	0
<i>Réserves légales</i>	18 000 360	18 000 360	0
<i>Autres réserves (y compris les primes d'émission)</i>	138 147 057	112 136 057	26 011 000
<i>Résultats reportés</i>	440	493	-53
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	336 151 457	310 140 510	26 010 947
<i>Résultat de l'exercice</i>	76 892 968	76 411 954	481 014
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	413 044 425	386 552 464	26 491 961

❖ Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES						
	arrêté au 31 Décembre 2017 (Exprimé en TND)						
	Capital social	Autres réserves (y compris primes d'émission)	Réserve Légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes à payer	Total
Total Capitaux propres au 31/12/2016	180 003 600	112 136 057	18 000 360	493	76 411 954	0	386 552 465
Affectation du résultat de l'exercice 2016		26 011 000		-54	-76 411 954	50 401 008	0
Dividendes						-50 401 008	-50 401 008
Résultat au 31/12/2017					76 892 968		76 892 968
Total Capitaux propres au 31/12/2017	180 003 600	138 147 057	18 000 360	440	76 892 968	0	413 044 425

Le bénéfice par action de valeur nominale de 1 DT s'élève en 2017 à 0,427 DT contre 0,425 DT en 2016.

NOTE 8 / EMPRUNTS A LONG ET MOYEN TERME :

Au 31/12/2017, ce poste présente un solde créditeur de 22 912 486 DT. La variation de cette rubrique se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
Echéances à + 1 an Crédit Attijari Bank	15 834 665	3 803 919	12 030 746
Echéances à + 1 an Mourabha Zitouna Bank	2 210 106	3 210 777	-1 000 671
Echéances à + 1 an Crédit U.B.C.I.	1 428 571	2 857 143	-1 428 572
Echéances à + 1 an Ijara Zitouna Bank	3 045 683	3 512 718	-467 035
Echéances à + 1 an Crédits Leasing	393 461	743 337	-349 876
Total	22 912 486	14 127 894	8 784 592

NOTE 9 / FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 2 297 809 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
Fournisseurs locaux	1 739 825	920 337	819 488
Fournisseurs étrangers	38 874	9 624	29 250
Fournisseurs, retenues de garantie	4 340	4 340	0
Fournisseurs, effets à payer	514 770	567 138	-52 368
Fournisseurs, factures non parvenues	0	111 225	-111 225
Total	2 297 809	1 612 664	685 145

NOTE 10 / AUTRES PASSIFS COURANTS :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 2 432 115 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
<i>Personnel, rémunérations dues</i>	48 057	29 984	18 073
<i>Prêts CNSS</i>	683	392	291
<i>Etat impôts et taxes</i>	239 969	193 795	46 174
<i>Associés, dividendes à payer</i>	15 206	19 096	-3 890
<i>CNSS</i>	533 160	478 349	54 811
<i>Charges à payer</i>	1 436 668	1 004 832	431 836
<i>Créditeurs divers</i>	151 459	0	151 459
<i>Produits constatés d'avance</i>	6 913	7 093	-180
Total	2 432 115	1 733 541	698 574

NOTE 11 / CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde créditeur de 17 336 412 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédits Bancaires</i>	5 872 164	3 959 779	1 912 385
<i>Echéances à moins d'un an sur Crédits Leasing</i>	329 632	489 356	-159 724
<i>Crédit relais à court terme</i>	10 000 000	0	10 000 000
<i>Découverts bancaires</i>	1 134 616	25 589	1 109 027
Total	17 336 412	4 474 724	12 861 688

III-3 NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**NOTE 12 / PRODUITS D'EXPLOITATION :**

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde de 80 403 847 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
<i>Prestations de Services</i>	7 848 907	7 848 297	610
<i>Produits de location</i>	240 911	63 115	177 796
<i>Dividendes</i>	72 309 009	71 182 057	1 126 952
<i>Autres produits d'exploitation</i>	5 020	1 250	3 770
Total	80 403 847	79 094 719	1 309 128

NOTE 13 / CHARGES DE PERSONNEL :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde de 2 931 124 DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Salaires et compléments de salaires</i>	2 555 106	2 866 960	-311 854
<i>Charges sociales légales</i>	376 018	429 870	-53 852
<i>Total</i>	2 931 124	3 296 830	-365 706

NOTE 14 / DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Au 31/12/2017, les dotations aux amortissements et aux provisions ont totalisé 405 903 DT (nettes des transferts des charges communes) se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	405 903	405 350	553
<i>Total</i>	405 903	405 350	553

NOTE 15 / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde de 3 183 981 DT se détaillant comme suit :

(Exprimé en TND)

	<i>Solde au 31/12/2017</i>	<i>Solde au 31/12/2016</i>	<i>Variations</i>
<i>Achat fournitures et consommable</i>	169 769	152 184	17 585
<i>Sous-traitance</i>	123 649	109 634	14 015
<i>Locations</i>	734 117	627 484	106 633
<i>Entretien et réparations</i>	118 259	103 012	15 247
<i>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</i>	1 280 056	1 553 345	-273 289
<i>Publicités</i>	113 561	24 983	88 578
<i>Transport, déplacements et missions</i>	164 805	141 404	23 401
<i>Cadeaux et réceptions</i>	37 749	60 203	-22 454
<i>Subventions et dons</i>	22 519	27 902	-5 383
<i>Primes d'assurance</i>	47 544	39 089	8 455
<i>Frais postaux et de télécommunications</i>	111 452	107 641	3 811
<i>Impôts et taxes</i>	121 480	76 682	44 798
<i>Jetons de présence</i>	26 320	12 913	13 407
<i>Charge divers ordinaires</i>	112 700	102 821	9 879
<i>Total</i>	3 183 981	3 139 297	44 683

NOTE 16 / CHARGES FINANCIERES NETTES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un produit net de 3 033 976 de DT se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
Charges d'intérêt	-1 762 926	-1 832 854	69 928
Autres charges financières	-68 745	-40 026	-28 719
Produits financiers	26 170	14 789	11 381
Pertes de change	-4 057	-2 859	-1 198
Gains de change	3 880	2 697	1 183
Charges nettes sur cessions des titres de participation	-277 457	-1 596 546	1 319 089
Produits nets sur cessions des titres de participation (i)	5 117 111	8 054 887	-2 937 776
Total	3 033 976	4 600 088	-1 566 112

(i) Ce montant devrait être reclassé au niveau de la rubrique « Produits de placements ».

NOTE 17 / AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde de 119 377 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
Produits nets sur cessions d'immobilisations	118 774	59 582	59 192
Autres produits exceptionnels	603	2 542	-1 939
Total	119 377	62 124	57 253

NOTE 18 / AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Au 31/12/2017, cette rubrique présente un solde de 8 024 DT, se détaillant comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variations
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	8 024	4 942	3 082
Autre pertes exceptionnels	0	54 533	-54 533
Total	8 024	59 476	-51 451

NOTE 19 / INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées jusqu'au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

1- Opérations d'achats et de ventes inter groupe :

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2017		2016	
	Achats HTVA	Soldes Fournisseurs	Achats HTVA	Soldes Fournisseurs
<i>Société GIPA</i>	91	0	0	0
<i>Société Aster Informatique</i>	173 429	36 686	72 947	1 898
<i>Société Aster Training</i>	701 043	124 486	942 417	120 371
<i>Société El Mazraa Market (Ex. Ezzahia)</i>	163 376	0	119 600	0
<i>Société Romulus</i>	72 059	424	62 741	7 596
<i>Société El Mazraa</i>	134 694	8 915	112 973	9 962
<i>Société Dick</i>	36 134	5 438	32 215	4 202
<i>Société Agro Business</i>	48 328	8 069	54 933	7 483
<i>Société Med Oil</i>	11 469	980	7 042	741
<i>Société Oasis</i>	8 788	1 761	13 869	0
<i>Société GAN</i>	39 517	7 722	17 004	0
<i>Société Essanaoubar</i>	24 671	2 765	27 826	2 821
<i>Société Carthago</i>	1 944	0	0	0
<i>Société Industrie Technique</i>	0	2 677	1 041	0
<i>Société Global Trading</i>	9 802	1 072	10 316	1 371
<i>Société Gan Distribution (Ex. STEO)</i>	799	0	272	0
<i>Société Sokapo</i>	14 539	956	10 017	0
<i>Société Nutrimix</i>	54 399	0	0	0
<i>Société Le Passage</i>	51 733	0	0	0
<i>Société Almes</i>	72	0	0	0
Total	1 546 887	201 951	1 485 213	156 445

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2017		2016	
	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients
<i>Société Aster Informatique</i>	36 108	11 833	44 651	4 610
<i>Société Cloud Temple</i>	76 711	3 064	0	0
<i>Société Poulina</i>	206 571	89 619	0	0
<i>Société Aster training</i>	564 963	154 304	608 833	90 514
<i>Société GAN</i>	636 835	137 945	556 072	54 674
<i>Société Paf</i>	289 095	62 103	189 170	15 872
<i>Société Gan Distribution (Ex. STEO)</i>	197 753	48 659	127 658	14 413
<i>Société MBG</i>	534 235	171 322	425 520	44 339
<i>Société Transpool</i>	103 094	37 241	53 650	12 111
<i>Société SCI</i>	19 306	1 606	29 220	3 214
<i>Société Industrie Technique</i>	7 958	707	5 625	2 096
<i>Société Briqueterie Bir Mchergua</i>	140 058	38 931	108 180	11 775
<i>Société Briqueterie Jebel ouest</i>	51 500	6 019	0	0
<i>Société Le Passage</i>	62 701	22 354	65 771	19 096
<i>Société El Mazraa</i>	1 751 226	161 739	1 287 720	222 020
<i>Société Dick</i>	1 279 503	325 780	1 106 433	172 802
<i>Société Maghreb Industrie</i>	6 061	3 156	30 685	7 468
<i>Société Med Oil</i>	1 317 978	182 711	822 696	98 849
<i>Société FMA</i>	5 187	1 732	3 316	3 897
<i>Société Yasmine</i>	334 710	113 640	186 245	41 520
<i>Société PPM</i>	-415 571	46 464	171 085	15 326
<i>Société Ettaamir Négoce</i>	10 972	4 273	0	0
<i>Société Essanaoubar</i>	23 515	6 802	34 460	2 702
<i>Société Unipack</i>	183 047	50 952	206 156	18 581
<i>Société Almés</i>	1 302 096	216 703	1 397 732	108 906
<i>Société Agricole Saouef</i>	323 899	97 243	187 304	37 084
<i>Société T'PAP</i>	194 930	49 195	189 670	29 809
<i>Société Global Trading</i>	374 367	96 926	238 570	18 997
<i>Société Selma</i>	3 260	1 542	2 226	545
<i>Société Ettaamir</i>	167 820	58 020	33 372	22 407
<i>Société Avipack</i>	17 066	5 664	14 857	1 346
<i>Société Prometal Plus</i>	27 693	8 183	16 415	0
<i>Société Sud Pack</i>	127 270	25 510	97 875	13 544
<i>Société Carthago Béton Cellulaire</i>	3 200	200	0	0
<i>Société El Jenene</i>	19 901	13 815	82 985	18 543
<i>Société Ennajeh</i>	66 279	12 515	50 360	0
<i>Société Les Fruits de Carthage</i>	113	19	3 646	199
<i>Société Med Industries (Ex. Medwoods)</i>	41 549	12 064	63 529	6 609
<i>Société Oasis</i>	91 355	35 518	57 076	7 495
<i>Société Proinject</i>	595 756	112 324	366 030	52 580
<i>Société Romulus</i>	5 383	782	5 631	4 112

(Exprimés en TND)

Sociétés liées au groupe	2017		2016	
	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients	Ventes et charges communes en HTVA	Soldes Clients
<i>Société Saba</i>	124 994	41 438	109 899	10 660
<i>Société Sidi Othman</i>	189 663	65 893	133 407	34 103
<i>Tunisie Développement SICAR</i>	38 769	1 639	56 235	172
<i>Société Technoflex</i>	128 136	42 821	115 048	8 882
<i>Société Orcade Négoce</i>	963	964	919	661
<i>Société Medfactor</i>	89 494	17 670	32 005	0
<i>Société G.P.L</i>	80 282	29 722	60 576	10 116
<i>Société Poulina Trading</i>	600	0	5 400	0
<i>Société Chahrazed</i>	93 848	30 504	63 798	22 300
<i>Société Sokapo</i>	156 821	26 525	107 058	18 090
<i>Société ITC</i>	62 364	17 520	124 457	17 748
<i>Société Cedria</i>	459 493	69 517	662 026	48 849
<i>Société SNA</i>	1 726 691	221 112	1 771 349	157 100
<i>Société GIPA</i>	1 484 579	221 667	1 364 657	241 482
<i>Société Carthago</i>	723 174	226 065	634 603	89 223
<i>Société Equipement</i>	121 112	28 289	176 673	7 402
<i>Société Elborak</i>	45 950	18 477	20 498	5 327
<i>Société El Mazraa Market (Ex. Ezzahia)</i>	144 327	63 848	109 416	11 653
<i>Société Sozam (Ex. Zahrat Mornag)</i>	856 203	216 533	634 292	117 931
<i>Société Agrobusiness</i>	104 598	26 282	89 539	9 220
<i>Société Laria International</i>	0	0	12 000	14 161
<i>Société IBP</i>	549	582	1 232	253
<i>Société Nutrimix</i>	1 374 606	438 273	467 191	98 729
<i>Société Linpack</i>	107 661	24 988	79 182	5 511
<i>Société CGB</i>	0	0	600	0
<i>Société Green Label Oil</i>	106 993	28 721	48 000	4 721
<i>Société Premix Sebri</i>	110 122	41 679	36 962	4 005
<i>Société Tazoghane</i>	45 975	15 916	27 825	3 541
<i>Société Bitumex</i>	22 230	7 886	7 196	1 725
<i>Société SID</i>	0	4 425	0	4 425
<i>Société Trianon</i>	5 488	2 999	21 392	0
<i>Société Agromed</i>	107 276	14 551	113 879	0
<i>Société Elios Localisation</i>	16 350	19	17 510	0
<i>Société Orcade Corporation</i>	73	79	111	0
<i>Société Comez</i>	529	942	563	0
Total	19 315 366	4 376 724	15 975 922	2 126 045

NOTE 20 / ENGAGEMENTS HORS BILAN :**1- Crédits bancaires et garanties données :**

Les garanties données sur crédits bancaires par la société PGH au profit de ses filiales et de tiers hors groupe sont analysés comme suit :

Nature	Sociétés Cautionnées	Date d'octroi	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	YASMINE	04/04/2015	2 000 000	UIB
CAUTION	STE ALMES	20/07/2017	7 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	CEDRIA	20/07/2017	5 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	MED OIL COMPANY	20/07/2017	5 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	SNA	20/07/2017	7 000 000	ABC Tunisie
CAUTION	TRIANON	16/12/2014	4 000 000	AL BARAKA BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	02/04/2015	3 105 677	AL BARAKA BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	12/07/2016	5 143 325	AL BARAKA BANK
CAUTION	CEDRIA	02/08/2016	5 143 325	AL BARAKA BANK
CAUTION	SNA	02/08/2016	8 229 321	AL BARAKA BANK
CAUTION	ALMES	02/08/2016	7 200 656	AL BARAKA BANK
CAUTION	SPI	30/06/2014	4 000 000	AMEN BANK
CAUTION	INDUSTRIE&TECHNIQUE	18/10/2012	1 000 000	AMEN BANK
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	08/05/2013	2 950 000	AMEN BANK
CAUTION	EL MAZRAA	08/05/2013	1 710 000	AMEN BANK
CAUTION	EL MAZRAA	23/10/2014	3 060 000	AMEN BANK
CAUTION	CHAHRAZED	05/10/2015	1 750 000	AMEN BANK
CAUTION	SOKAPO	15/12/2010	1 300 000	AMEN BANK
CAUTION	SOKAPO	03/10/2012	720 000	AMEN BANK
CAUTION	ESSANA OUBER	17/02/2016	510 000	AMEN BANK
CAUTION	STE D'EQUIPEMENTS	19/07/2016	1 880 000	AMEN BANK
CAUTION	STE EL MAZRAA	27/09/2017	4 770 000	AMEN BANK
CAUTION	SOCIETE AGRICOLE DICK	21/10/2015	1 700 000	AMEN BANK
CAUTION	STE LINPACK	27/07/2017	950 000	AMEN BANK
CAUTION	STE MBG	04/05/2017	5 880 000	AMEN BANK
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	03/11/2017	4 650 000	AMEN BANK
CAUTION	STE CHAHRAZED	14/11/2016	1 525 000	AMEN BANK
CAUTION	CEDRIA	25/03/2017	3 350 000	AMEN BANK
CAUTION	SNA	24/12/2012	5 000 000	ATB
CAUTION	ALMES	25/12/2012	5 000 000	ATB
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	25/12/2012	5 000 000	ATB
CAUTION	MED OIL COMPANY	25/12/2012	5 000 000	ATB
CAUTION	EL JENENE	29/12/2014	5 000 000	ATB
CAUTION	ALMES	21/06/2013	6 000 000	ATB
CAUTION	SNA	21/06/2014	6 000 000	ATB
CAUTION	CEDRIA	21/06/2014	6 000 000	ATB

Nature	Sociétés Cautionnées	Date d'octroi	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	GAN	21/06/2014	4 000 000	ATB
CAUTION	MED OIL COMPANY	03/11/2017	5 800 000	ATB
CAUTION	STE SNA	03/03/2017	9 550 000	ATB
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	27/02/2017	4 100 000	ATB
CAUTION	GAN	01/03/2017	4 445 000	ATB
CAUTION	SOCIETE UNIPACK	27/02/2017	2 505 000	ATB
CAUTION	MED OIL COMPANY	07/12/2017	7 500 000	ATB
CAUTION	STE AGRICOLE SAOUEF	07/12/2017	7 500 000	ATB
CAUTION	NUTRIMIX	07/12/2017	7 500 000	ATB
CAUTION	SOCIETE AGRICOLE DICK	07/12/2017	7 500 000	ATB
CAUTION	ALMES	01/02/2017	2 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ALMES		6 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ALMES	20/07/2016	4 150 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CARTHAGO	08/10/2017	6 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	01/02/2017	5 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	14/06/2016	1 400 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	01/06/2017	5 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	CEDRIA	30/09/2015	2 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	EL MAZRAA	31/09/2013	7 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	EL MAZRAA	27/03/2014	1 050 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	EL MAZRAA	18/06/2015	3 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	ESSANA OUBER	–	800 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	GIPA	30/03/2017	1 420 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MBG	03/10/2017	2 650 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MBG	14/06/2016	2 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED FACTOR	15/05/2017	4 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	01/02/2017	5 000 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	03/02/2015	1 937 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	18/06/2015	2 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	24/12/2017	800 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	MED OIL COMPANY	03/11/2017	8 600 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	NUTRIMIX	–	9 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SABA	02/05/2013	7 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SE	20/06/2016	1 200 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	01/02/2017	700 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	14/06/2016	5 600 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	SNA	15/02/2017	7 950 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	STE ENNAKL	14/06/2016	1 200 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	TAZOGHRANE	–	3 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	UNIPACK	05/10/2015	4 500 000	ATTIJARI BANK
CAUTION	EL MAZRAA	02/01/2015	7 500 000	BH
CAUTION	GAN	23/05/2014	2 000 000	BH
CAUTION	ALMES	26/05/2014	7 000 000	BH
CAUTION	CARTHAGO	26/05/2014	2 000 000	BH
CAUTION	CEDRIA	26/05/2014	7 000 000	BH
CAUTION	MBG	26/05/2014	500 000	BH
CAUTION	MED OIL COMPANY	26/05/2014	2 000 000	BH

Nature	Sociétés Cautionnées	Date d'octroi	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	PAF	26/05/2014	2 200 000	BH
CAUTION	SNA	26/05/2014	8 000 000	BH
CAUTION	GIPA	21/04/2015	7 440 000	BIAT
CAUTION	GIPA	28/10/2016	580 000	BIAT
CAUTION	NUTRIMIX	06/12/2013	6 200 000	BIAT
CAUTION	ESSANA OUBER	03/09/2015	560 000	BIAT
CAUTION	EL MAZRAA	07/08/2015	6 000 000	BIAT
CAUTION	GPL	02/03/2015	3 930 000	BIAT
CAUTION	STE D'EQUIPEMENTS	03/09/2015	5 100 000	BIAT
CAUTION	GREEN LABEL OIL	08/10/2015	6 000 000	BIAT
CAUTION	EL MAZRAA	10/06/2014	2 880 000	BIAT
CAUTION	PAF	02/03/2015	4 000 000	BIAT
CAUTION	TRIANON	02/08/2016	15 000 000	BIAT
CAUTION	LINPACK	27/02/2017	3 520 000	BIAT
CAUTION	TRANSPPOOL	03/11/2017	2 000 000	BIAT
CAUTION	SGTM	20/12/2017	3 000 000	BIAT
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	10/11/2015	10 000 000	BNA
CAUTION	SABA	25/11/2013	2 800 000	BNA
CAUTION	GIPA	28/09/2012	4 600 000	BNA
CAUTION	GIPA	03/10/2012	1 400 000	BNA
CAUTION	UNIPACK	25/11/2013	5 000 000	BNA
CAUTION	MED OIL COMPANY	25/02/2011	5 750 000	BNA
CAUTION	MED OIL COMPANY	28/09/2012	5 850 000	BNA
CAUTION	T'PAP	17/09/2014	3 000 000	BNA
CAUTION	MED INDUSTRIES	19/01/2015	1 960 000	BNA
CAUTION	MED OIL COMPANY	18/02/2015	12 150 000	BNA
CAUTION	GIPA	14/04/2015	4 440 000	BNA
CAUTION	DAKHLA	-	300 000	BNA
CAUTION	EL HADAYEK	30/06/2016	1 500 000	BNA
CAUTION	EL HANA	-	1 500 000	BNA
CAUTION	ETTAMIR	-	4 000 000	BNA
CAUTION	GPL	29/08/2016	1 935 000	BNA
CAUTION	LA PAIX		2 640 000	BNA
CAUTION	LA PAIX		1 300 000	BNA
CAUTION	MBG	11/05/2017	14 760 000	BNA
CAUTION	MED OIL COMPANY	30/08/2016	1 450 000	BNA
CAUTION	PAF	30/09/2011	1 780 000	BT
CAUTION	CARTHAGO	14/12/2011	2 715 000	BT
CAUTION	SABA	30/11/2012	5 000 000	BT
CAUTION	SNA	30/11/2012	5 000 000	BT
CAUTION	ALMES	03/02/2015	5 000 000	BT
CAUTION	EL MAZRAA	12/11/2014	4 800 000	BT
CAUTION	GAN	09/02/2015	4 640 000	BT
CAUTION	GIPA	18/02/2015	3 120 000	BT
CAUTION	UNIPACK	19/05/2015	2 005 000	BT
CAUTION	CARTHAGO	03/12/2015	3 980 000	BT
CAUTION	MED OIL COMPANY	08/10/2011	4 870 000	BT

Nature	Sociétés Cautionnées	Date d'octroi	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	11/11/2014	2 625 000	BT
CAUTION	SOZAM	17/11/2016	1 000 000	BT
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	30/09/2016	2 025 000	BT
CAUTION	GIPA	30/02/2017	440 000	BT
CAUTION	GPL	30/02/2017	2 020 000	BT
CAUTION	GIPA	15/04/2015	961 685	BTE
CAUTION	EL MAZRAA	18/10/2012	3 000 000	BTK
CAUTION	EL JENENE	17/10/2014	5 000 000	BTK
CAUTION	MED OIL COMPANY	30/11/2017	7 500 000	BTK
CAUTION	SGTM	30/11/2017	700 000	BTK
CAUTION	PAF	30/11/2017	5 000 000	BTK
CAUTION	ALMES	30/08/2017	5 000 000	QNB
CAUTION	SNA	30/11/2017	5 000 000	QNB
CAUTION	CEDRIA	30/06/2017	4 000 000	QNB
CAUTION	MED OIL COMPANY	30/06/2017	5 000 000	QNB
CAUTION	UNIPACK	19/03/2014	10 000 000	STB
CAUTION	CEDRIA	12/06/2015	2 280 000	STB
CAUTION	GAN	03/10/2012	6 865 000	STB
CAUTION	GAN	29/10/2013	2 000 000	STB
CAUTION	GAN	23/07/2014	5 305 000	STB
CAUTION	CARTHAGO	09/10/2014	3 305 000	STB
CAUTION	EL MAZRAA	24/11/2014	2 120 000	STB
CAUTION	SNA	25/11/2014	6 200 000	STB
CAUTION	SNA	30/11/2015	2 250 000	STB
CAUTION	GIPA	16/02/2015	2 720 000	STB
CAUTION	GAN	30/04/2016	5 305 000	STB
CAUTION	MBG	15/10/2017	6 430 000	STB
CAUTION	CEDRIA	30/06/2017	5 000 000	STB
CAUTION	SOCIETE POULINA	30/06/2017	5 000 000	STB
CAUTION	ALMES	18/02/2015	6 000 000	UBCI
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	18/02/2015	10 000 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	25/11/2011	4 500 000	UBCI
CAUTION	GIPA	31/01/2014	6 000 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	30/11/2011	3 000 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	14/11/2011	3 500 000	UBCI
CAUTION	EL MAZRAA	30/11/2012	6 500 000	UBCI
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	28/09/2012	6 000 000	UIB
CAUTION	YASMINE	11/12/2013	6 000 000	UIB
CAUTION	PAF	03/12/2015	3 650 000	UIB
CAUTION	GAN	29/09/2015	3 000 000	UIB
CAUTION	MBG	29/09/2015	4 000 000	UIB
CAUTION	MED OIL COMPANY	29/09/2015	4 000 000	UIB
CAUTION	SAOUEF	08/07/2015	10 000 000	UIB
CAUTION	STE AGRICOLE DICK	04/04/2015	500 000	UIB
CAUTION	GAN	04/04/2015	3 000 000	UIB
CAUTION	MED OIL COMPANY	04/04/2015	11 800 000	UIB
CAUTION	PPM	04/04/2015	1 600 000	UIB

Nature	Sociétés Cautionnées	Date d'octroi	Montant de la caution en DT	Banque
CAUTION	STE AGRICOLE ENNAJEH	13/03/2017	2 500 000	UIB
CAUTION	TRANSPPOOL	23/03/2017	2 000 000	UIB
CAUTION	MBG	29/11/2017	14 758 000	UIB
CAUTION	ALMES	05/11/2014	2 000 000	ZITOUNA BANQUE
CAUTION	GAN DISTRIBUTION	16/08/2013	2 000 000	ZITOUNA BANQUE
TOTAL			783 398 989	

Nature	Sociétés Cautionnées	Titres nantis	Nombre d'actions Nantis	Montant du crédit	Banque
NANTISSEMENT	PGH	MED FACTOR	150 000	15 000 000	ATTIJARI
NANTISSEMENT	PGH	ENNAKL	600 000	10 000 000	UBCI
NANTISSEMENT	GAN	SNA	150 000	5 000 000	BT
NANTISSEMENT	PAF	MBG	50 000	5 000 000	BT
NANTISSEMENT	GIPA	SNA	500 000	5 000 000	BT
NANTISSEMENT	CARTHAGO	ALMES	150 000	5 000 000	BT
TOTAL				45 000 000	

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis des auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2017

A Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING SA,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **POULINA GROUP HOLDING** qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **458 067 031** dinars et un bénéfice net de **76 892 968** dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du point décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

(1) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye sont comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant net de provisions de **47 885 877¹** dinars.

Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales. Par voie de conséquence, nous ne pouvons pas exprimer une opinion sur la réalité de cet actif.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

¹Les organes de gestion des filiales détentrices des dites participations ont établi un plan de provisionnement de ces dernières. En 2017, une provision de 10 000 000 dinars a été constatée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers individuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2017, le portefeuille des titres de participation détenus directement par la société PGH s'élève à 437 226 006 dinars. En raison de l'importance de cette rubrique du bilan (voir la note 2 des états financiers), nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé d'audit.

En effet, les titres de participation sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable « NCT 07 » relative aux placements.

La valeur d'usage des participations à long terme est appréciée par la direction de la société en se basant sur différents facteurs prévus par la norme « NCT 7 » relative aux placements tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

En réponse, nous avons mis en place des procédures permettant d'apprécier la valorisation de ces participations à la date de clôture. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- Apprécier la valeur d'usage des participations en se basant sur les différents facteurs retenus par la norme comptable 7 relative aux placements ;
- Rapprocher les valeurs calculées par nos soins avec celle retenues par la direction et vérifier l'existence d'éventuelles provisions sur les titres de participation.

4. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2017 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers individuels ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à

apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous en avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers individuels

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers individuels conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers individuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers individuels, c'est au conseil d'administration de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers individuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit

afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAECO Consulting

Union Des Experts Comptables

Elyes BEN M'BAREK

Elyes BEN REJEB

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis d'auditeurs indépendants
Etats financiers individuels
Exercice clos au 31 Décembre 2017

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par lesdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Souscriptions, acquisitions et cessions des titres de participation :

Les souscriptions, les acquisitions et les cessions de titres de participation dans les sociétés du Groupe PGH sont présentées à la **Note 2** annexée aux états financiers. Le montant total des acquisitions et souscriptions auprès des sociétés du groupe réalisées en 2017 s'élève à **55 630 872 dinars**. Le montant total des titres de participations cédés en 2017 s'élève à **9 300 513 dinars** pour un prix de cession de **14 135 725 dinars**.

2- Crédit bancaire

Au cours de l'exercice 2017, la société PGH a obtenu un crédit de **15 000 000 dinars** auprès d'Attijari Bank.

3- Engagements de la société envers les dirigeants :

La rémunération brute annuelle servie par PGH au Président Directeur Général au titre de l'année 2017 telle que décidée par le Conseil d'administration s'élève à **562 786 Dinars**.

La rémunération brute annuelle servie par les sociétés du groupe PGH au directeur général adjoint, telle que décidée par le conseil d'administration de la société au titre de l'année 2017 s'élève à **139 000 Dinars**.

4- Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées :

Les opérations d'achat et de vente ainsi que la répartition des charges communes réalisées par la société PGH avec ses parties liées sont présentées dans la **Note 20** du présent rapport, relative aux informations sur les parties liées. Le montant total des ventes ainsi que la répartition des charges communes réalisées en 2017 s'élève à **19 315 366 dinars (HTVA)**. Celui des achats est de **1 546 887 dinars (HTVA)**.

D'autre part, au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 26 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAECO Consulting

Union Des Experts Comptables

Elyes BEN M'BAREK

Elyes BEN REJEB

SITUATION ANNUELLE DE FCPR TUNINVEST CROISSANCE
ARRETEE AU 31/12/2017
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du FCPR Tuninvest Croissance, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 23 921 511 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à 736 429 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire de T.G.F.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire Tuninvest Gestion Financière est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 17 avril 2018



FCPR Tuninvest Croissance
BILAN arrêté au 31 Décembre 2017
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	23 994 901	20 219 662
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		18 454 571	14 679 332
Autres valeurs		5 540 330	5 540 330
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	195	580
Disponibilités		195	580
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	112	60 225
Dividendes et intérêts à recevoir		112	60 225
AC4 - Autres actifs	4.4	-	579 200
<hr/>			
Total Actif		23 995 208	20 859 667
<hr/>			
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.5	14 160	14 160
PA2 - Créditeurs divers	4.6	59 537	84 996
<hr/>			
Total Passif		73 697	99 156
<hr/>			
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.7	27 417 455	23 520 026
CP2 - Sommes distribuables		(3 495 944)	(2 759 515)
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(2 759 515)	(2 009 402)
Sommes distribuables de l'exercice		(736 428)	(750 113)
<hr/>			
Actif Net		23 921 511	20 760 511
<hr/>			
<hr/>			
Total Passif et Actif Net		23 995 208	20 859 667
<hr/>			

FCPR Tuninvest Croissance
ETAT DE RESULTAT
 De l'exercice clos au 31-12-2017
 (exprimé en dinar Tunisien)

		Période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017	Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.8	60 961	64 067
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.9	845	2 706
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		61 806	66 772
CH1 - Charges de gestion des placements	4.10	(775 260)	(775 711)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		(713 454)	(708 939)
PR3 - Autres produits		24	122
CH2 - Autres charges	4.11	(29 999)	(41 296)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(736 429)	(750 113)
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(736 429)	(750 113)
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres		2 893 210	(1 253 060)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(81)	11 411
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 156 700	(1 991 763)

FCPR Tuninvest Croissance
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
de l'exercice clos au 31-12-2017
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période allant du 01-01-2017 au 31-12-2017	Période allant du 01-01-2016 au 31-12-2016
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	2 156 700	(1 991 763)
a- Résultat d'exploitation	(736 429)	(750 113)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 893 210	(1 253 060)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(81)	11 411
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	1 004 300	5 484 200
a / Souscriptions	-	-
Capital libéré	1 004 300	5 484 200
Droit d'entrée	-	-
b / Rachats	-	-
Capital	-	-
Variation de l'actif net	3 161 000	3 492 437
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	20 760 511	17 268 074
Fin de période	23 921 511	20 760 511
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	258 000	258 000
Fin de période	258 000	258 000
Valeur liquidative	92,719	80,467
AN6 - Taux de rendement annuel (%)	9,91%	-8,75%

FCPR Tuninvest Croissance
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : FCPR Tuninvest Croissance.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble Intégra. Centre Urbain Nord, 1082, Tunis.

Montant du fonds : Trente-cinq millions (35 000 000) de dinars tunisiens répartis en 350 000 parts d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Catégorie de parts constituant le fonds : 350 000 parts répartis en 340 000 parts de catégorie A de 100 dinars chacune dont la souscription est ouverte aux investisseurs et 10 000 parts de catégorie B d'un montant nominal de 100 dinars chacune dont la souscription ouverte au Gestionnaire.

Au 31 décembre 2017, le montant souscrit du fond s'élevait à 25 800 000 DT et a été libéré à hauteur de 23 735 000 DT détaillé comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts souscrits	Montant souscrit (En DT)	Montant libéré (En DT)
SILATECH	50 000	5 000 000	4 599 600
KFW	58 000	5 800 000	5 335 000
CDC Entreprises Elan PME	40 000	4 000 000	3 679 300
TAEF	40 000	4 000 000	3 679 800
TUNISIE LEASING	30 000	3 000 000	2 760 000
AMEN BANK	30 000	3 000 000	2 760 000
TUNINVEST GESTION FINANCIERE	10 000	1 000 000	920 700
Total	258 000	25 800 000	23 735 000

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 48/2012 du 17 Décembre 2012 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Durée du fonds : Douze (12) ans à compter de la date de constitution du Fonds.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : AMEN BANK et la société Tuninvest Gestion Financière.

Société de gestion : La société « Tuninvest Gestion Financière » société anonyme au capital de 1 000 000 dinars tunisiens.

Banque dépositaire : AMEN BANK dont le siège social est situé à Avenue Mohamed V Tunis.

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG, membre du réseau international ERNST & YOUNG et membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Lieu des souscriptions : AMEN BANK.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fond sur la forme

3. Principes comptables adoptés

Les principes comptables adoptés par FGPR Tuninvest Croissance pour l'élaboration des états financiers se résument ainsi :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les profits sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Titres des OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille titres

Le portefeuille titres se détaille comme suit :

Désignation du titre	Secteur d'activité	Coût d'acquisition	Plus ou moins-value	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		14 966 648	3 487 925	18 454 571	77%
* Actions non cotées		14 389 826	3 487 327	17 877 153	75%
ESPRIT SA	Formation Universitaire	1 967 676	3 469 556	5 427 232	23%
TECHNOGAS SA	Mines et Energies	500 000	(125 000)	375 000	2%
LAJNEF MAISON BOIS	Construction en bois	772 170	442 951	1 215 121	6%
GMRI AMAL	Traitement des déchets	3 250 000	(1 625 000)	1 625 000	7%
CFE Tunisie	Microfinance	1 649 980	-	1 649 980	7%
GOURMANDISE	Pâtisserie et chocolaterie	500 000	285 069	785 069	3%
MEDIANET	Agence Com et web	1 000 000	221 000	1 221 000	5%
MAS	Industrie d'Aluminium	3 750 000	828 750	4 578 750	19%
POLYMERES	Industrie de Plastique	1 000 000	-	1 000 000	4%
* Titres des OPCVM		576 820	598	577 418	2%
Actions des GICAV (Amen Première)		576 820	598	577 418	2%
Autres valeurs		5 727 830	(187 500)	5 540 330	23%
* Obligations Convertibles en Actions		2 727 830	(187 500)	2 540 330	10%
LAJNEF MAISON BOIS	Construction en bois	1 977 830	-	1 977 830	8%
TECHNOGAS SA	Mines et Energies	750 000	(187 500)	562 500	2%
* Compte Courant Associé		3 000 000	-	3 000 000	13%
GOURMANDISE	Pâtisserie et chocolaterie	3 000 000	-	3 000 000	13%
Total		20 894 476	3 300 425	23 994 901	100%

Les entrées des actions non cotées au cours de l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	402 750
CFE Tunisie	402 750
Total	402 750

4.2 Placements monétaires et disponibilités

Montant en TND	31/12/2017	31/12/2016
Disponibilités		
Compte bancaire ouvert chez Amen Bank	195	580
Total	195	580

4.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31.12.2017 sont relatives à des intérêts à recevoir, qui se détaillent comme suit :

Montant en TND	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts à recevoir (échus) sur les avoirs en banques (agios créditeurs)	112	755
Dividendes à recevoir	-	59 470
Total	112	60 225

4.4 Autres actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Montant en TND	31/12/2017	31/12/2016
Créance sur cession de titres UND	-	579 200
Total	-	579 200

4.5 Opérateurs créditeurs

Montant en TND	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du dépositaire	14 160	14 160
Total	14 160	14 160

4.6 Crédoeurs divers

Montant en TND	31/12/2017	31/12/2016
Honoraires Commissaires aux comptes	11 799	8 209
Frais d'assurance	19 197	19 252
Etat, autres impôts et taxes à payer	28 541	57 534
Autres passifs courants	-	-
Total	59 537	84 996

4.7 Capital

Capital au 31/12/2016

Montant	23 520 026*
Nombre de parts émises	258 000
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées (Libérées)

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Libération sur des parts souscrites en 2016

Montant	1 004 300
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	7

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Capital au 31/12/2017

Montant	24 524 326*
Nombre de parts émises	258 000
Nombre de copropriétaires	7

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part du capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Les souscriptions au Fonds ont totalisé 25 800 000 DT et ont été libérées à hauteur de 92,00% soit 23 735 000 DT.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part du capital en fin de période	24 524 326
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 893 210
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	(81)
Capital au 31/12/2017	27 417 455

4.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus provenant du portefeuille s'élèvent à 60 961 DT au titre de l'exercice 2017 et représentent des dividendes provenant des titres ESPRIT de 59 470 DT et des dividendes provenant des actions SICAV de 1 491 DT.

4.9 Revenus des placements monétaires

Montant en TND	2017	2016
Intérêts créditeurs sur les avoirs en banque	845	2 706
Total	845	2 706

4.10 Charges de gestion des placements

Montant en TND	2017	2016
Rémunération du gestionnaire	761 100	761 100
Rémunération du dépositaire	14 160	14 611
Total	775 260	775 711

4.11 Autres charges

Montant en TND	2017	2016
Honoraires Commissaires aux comptes	11 387	8 209
Primes d'assurance	11 001	11 001
Charges diverses d'exploitation	323	21 637
Services bancaires et assimilés	288	448
Total	22 999	41 296

5 Autres notes aux états financiers
5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2017	2016
Revenus des placements	0,240	0,259
Charges de gestion des placements	(3,005)	(3,007)
Revenu net des placements	(2,765)	(2,748)
Autres produits	-	-
Autres charges	(0,089)	(0,160)
Résultat d'exploitation (1)	(2,854)	(2,907)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	(2,854)	(2,907)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	11,214	(4,857)
Plus (ou moins) values réalisés sur cession des titres	0,000	0,044
Plus ou moins-values sur titres (2)	11,214	(4,813)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,360	(7,720)
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	11,214	(4,813)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	11,214	(4,813)
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	92,719	80,467
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-3,47%	-4,08%
Autres charges/actif net moyen	-0,10%	-0,22%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-3,30%	-3,94%

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion du Fonds reçoit des honoraires qui sont fixés à 2,5% HT des montants souscrits par les porteurs de parts dans le capital du Fonds. Les honoraires de gestion sont facturés par T.G.F. trimestriellement et d'avance. En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis. Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2017 s'élève à 761 100.

2- Le dépositaire Amen Bank perçoit une rémunération qui est égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de de 10 000 dinars en HT et un maximum de 12 000 HT. Elle s'élève au titre de l'exercice 2017 à 14 160 dinars TTC.

FCP IRADETT 50

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 14 mars 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un total de : 530 873, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 6 694, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de : <449>, Dinars.

A notre avis les états financiers, ci joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer que :

- ✓ les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire et découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données calculées automatiquement y enregistrées
- ✓ Au 31 décembre 2017 le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en obligations, représentent au bilan 76.01%, des actifs nets, contre des emplois en liquidité et quasi liquidité de 21.35% des actifs nets au lieu de 20%.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration:

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

2. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuelle ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;

✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » du principe comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

1. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2018
Le Commissaire aux Comptes :
Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE au 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	402 410	419 896
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	234 413	232 575
b- Obligations et valeurs assimilées	167 997	187 321
AC2- Placements monétaires et disponibilités	113 048	175 135
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	113 048	175 135
AC3- Créances d'exploitation	15 415	0
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	530 873	595 032
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	1 279	1 120
PA2- Autres créditeurs divers	151	64 020
TOTAL PASSIF	1 430	65 140
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	522 729	520 485
CP2- Sommes distribuables	6 714	9 407
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	26
b- Sommes distribuables de l'exercice	6 694	9 381
ACTIF NET	529 443	529 892
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	530 873	595 032

ETAT DE RESULTAT
ARRETE au 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
PR1 Revenus de portefeuille-titres	13 431	12 411
a- Dividendes	3 740	2 287
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 691	10 124
PR 2- Revenus des placements monétaires	3 568	1 779
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	16 999	14 190
CH 1- Charges de gestion des placements	9 388	7 090
REVENU NET DES PLACEMENTS	7 611	7 100
PR 3- Autres produits	-	-
CH 2- Autres charges	565	427
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 046	6 674
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-352	2 707
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	6 694	9 381
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	352	-2 707
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 289	-6 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 216	-1 287
Frais de négociation de titres	-849	-1 165
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	16 702	-2 019

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE au 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	7 046	6 674
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 289	-6 241
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 216	-1 287
d- Frais de négociation de titres	-849	-1 165
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-9 381	-8 033
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	471 861	983 791
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	23 864	21 450
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 408	9 209
_ Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
_ Capital	-481 124	-984 965
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-22 013	-29 915
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-2 766	-6 520
_ Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-449	-17 001
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	529 892	546 893
b- en fin d'exercice	529 443	529 892
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	45 129	45 228
b- en fin d'exercice	44 335	45 129
VALEUR LIQUIDATIVE	11,942	11,742
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,47%	-1,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETE AU 31/12/2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLI APLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs liquidatives au 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les Obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- * à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- * au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- * à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe des taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la mémé date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017, au cout amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres

2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'est élevé au 31/12/2017 à 402 410 D contre 419 896 D au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acquisition.	Valeur au 31/12/2017	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS		233 711	207 943	39,17%	
BH	1 200	26 571	22 261	4,19%	
BH NS 17	200	4 429	3 710	0,70%	0,00%
BIAT	150	13 200	18 214	3,43%	0,00%
CIMENT DE BIZERTE	10 000	44 974	25 640	4,83%	0,02%
Monoprix	1 530	25 288	17 551	3,31%	0,01%
OTH	400	3 229	5 326	1,00%	0,00%
SANIMED	9 239	42 688	40 578	7,64%	0,07%
SFBT	605	9 960	11 946	2,25%	0,00%
SOMOCER	22 000	23 944	24 640	4,64%	0,05%
SOTEMAIL	8 000	19 294	19 360	3,65%	0,03%
TELNET	2 000	11 437	11 700	2,20%	0,02%
TPR	1 900	8 697	7 017	1,32%	0,00%
TITRES OPCVM		24 549	26 471	4,99%	
FCP IRADETT 100	1 600	21 839	23 723	4,47%	7,82%
FCP IRADETT 20	250	2 709	2 748	0,52%	0,57%
EMPRUNTS DE SOCIETE		117 500	123 059	23,18%	
ATL 2015/2	500	50 000	52 633	9,91%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008	500	27 500	28 449	5,36%	0,13%
UNIFACTOR 2015	500	40 000	41 977	7,91%	0,25%
Emprunt d'Etat		43 750	44 937	8,46%	
Emprunt National Catégorie C	500	43 750	44 937	8,46%	0,00%
TOTAL		419 509	402 410	75,80%	

AC2- Note sur les Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 113 048 DT contre 175 135 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016	en % de l'actif	
			au 31/12/2017	au 31/12/2016
Compte de dépôts	113 048	175 135	21,3%	29,4%
TOTAL	113 048	175 135	21,3%	29,4%

AC3- Créance d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à 15 415 DT représentant des ventes d'actions opérées en date du 27 ,28 et 29 décembre 2017

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération à payer au gestionnaire	653	647
Rémunération à payer au dépositaire	626	473
TOTAL	1 279	1 120

PA2- Autres créditeurs divers

	31/12/2017	31/12/2016
Redevance CMF	40	39
Retenue à la source	111	194
Achat actions	-	63 709
Frais de transactions	-	77
TOTAL	151	64 020

CP1- Le capital

les mouvements sur le capital se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2016</u>	
Montant	520 485
Nombre de parts	45 129
Nombre de porteurs de parts	4

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	471 861
Nombre de parts émises	40 446
Nombre de porteurs de parts nouveaux	2

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	481 124
Nombre de parts rachetées	41 240
Nombre de porteurs de parts sortants	3

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 216
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	9 289
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 851
Frais de négociation de titres	-849

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
Montant	522 729
Nombre de parts	44 335
Nombre de porteurs de parts	3

CP2- Sommes distribuables

	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	6 694	9 381
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	26
TOTAL	6 714	9 407

PR1- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 13 431 dinars contre 12 411 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Revenu des Actions et valeurs assimilées	3 740	2 287
Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 691	10 124
TOTAL	13 431	12 411

PR2- Note sur les Revenus des placements monétaires

	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Revenu des comptes de dépôts	3 568	1 779
TOTAL	3 568	1 779

CH1- Charges de gestion des Placements

	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l'AFC	8 762	6 618
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien		
La rémunération de l'ATB	626	473
TOTAL	9 388	7 090

CH2- Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2017 à 565 DT contre 427 DT au 31-12-2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	530	401
Service bancaire	26	20
Timbres fiscaux	8	6
TOTAL	565	427

4-MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentielle	Valeur au 31/12	plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2016	445 710	7 321	-33 135	419 896	
Acquisition de l'exercice					
Actions	142 527			142 527	
Emprunt de société	0			0	
Titres OPCVM	3 793			3 793	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Actions	-152 687			-152 687	1 200
Cession Emprunt de société	0			0	
Remboursement Emprunt de société	-12 500			-12 500	
Remboursement Emprunt d'Etat	-6 250			-6 250	
Cession Titres OPCVM	-1 084			-1 084	16
Variation des intérêts courus		-574		-574	
Variation des plus ou moins values potentielles			9 289	9 289	
Solde au 31-12-2017	419 509	6 747	-23 846	402 410	1 216

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Données par Parts					
Revenus des placements	0,383	0,314	0,423	0,540	0,401
Charges de gestion des placements	0,212	0,157	0,225	0,248	0,225
Revenu net des placements	0,172	0,157	0,198	0,291	0,176
Autres charges	0,013	0,009	0,013	0,014	0,014
Résultat d'exploitation	0,159	0,148	0,185	0,277	0,162
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,008	0,060	-0,008	-0,047	-0,010
Sommes distribuables de l'exercice	0,151	0,208	0,178	0,230	0,152
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,008	-0,060	0,008	0,047	0,010
Frais de négociation de titres	-0,019	-0,026	-0,010	-0,014	-0,008
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	0,210	-0,138	-0,387	1,116	-0,655
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	0,027	-0,029	0,100	-0,511	-0,021
Plus ou moins values sur titre et frais de négociation	0,218	-0,193	-0,297	0,591	-0,684
Résultat net de l'exercice	0,377	-0,045	-0,112	0,868	-0,521
résultat non distribuable de l'exercice	0,218	-0,193	-0,297	0,591	-0,684
régularisation du résultat non distribuable	0,042	-0,188	0,054	-0,084	0,006
Sommes non distribuables de l'exercice	0,260	-0,380	-0,243	0,506	-0,677
Distribution des dividendes	0,208	0,178	0,230	0,152	0,138
Nombre de parts	44335	45129	45228	53301	61331
Valeur liquidative	11,942	11,742	12,092	12,387	11,802

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,77%	1,77%	1,77%	1,77%	1,77%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	1,33%	1,67%	1,46%	1,98%	1,27%
Actif net moyen	530 818,311	400 313,518	574 561,743	746 690,412	781 570,328

FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 14 mars 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un total de : 394 193, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 6 810, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive de : 58 896, Dinars.

A notre avis les états financiers, ci joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer :

- ✓ que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire et découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données calculées automatiquement y enregistrées

- ✓ qu'en absence de souscriptions en BTA le total des emplois de votre fonds au 31 décembre 2017 est constitué, seulement d'actions de sociétés de la cote et qui représentant au bilan 98,68% des actifs nets contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 1.51% des actifs nets au lieu de 2%.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration:

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT CEA** » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		388 261	331 199
b- Obligations et valeurs assimilées			
c- Autres valeurs			
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2		
a- Placements monétaires			
b- Disponibilités		5 932	9 278
AC3- Créances d'exploitation			
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF		394 193	340 477
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	III.3	680	755
PA2- Autres créditeurs divers	III.4	75	5 180
TOTAL PASSIF		755	5 935
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	III-5	386 627	328 591
CP2- Sommes distribuables	III.6		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	25
b- Sommes distribuables de l'exercice		6 810	5 926
ACTIF NET		393 437	334 542
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		394 193	340 477

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)**

	Notes	<u>Du01/01/2017</u> <u>Au31/12/2017</u>	<u>Du01/01/2016</u> <u>Au31/12/2016</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.7		
a- Dividendes		9 983	10 847
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées			
c- Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.8	552	668
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 534	11 514
CH 1- Charges de gestion des placements	III.9	3 661	4 302
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 873	7 213
PR 3- Autres produits	III.10		
CH 2- Autres charges		379	432
RESULTAT D EXPLOITATION		6 494	6 780
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		317	-854
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 810	5 926
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-317	854
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		54 488	77 121
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-22 603	-116 986
_ Frais de négociation de titres		-1 171	-1 903
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		37 208	-34 988

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinars)**

	<u>Du01/01/2017</u> <u>Au31/12/2017</u>	<u>Du01/01/2016</u> <u>Au31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	6 494	6 780
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 488	77 121
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-22 603	-116 986
d- Frais de négociation de titres	-1 171	-1 903
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-5 926	-11 327
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	61 503	29 066
_ Régularisation des sommes non distribuables	908	4 222
_ Régularisation des sommes distribuables	745	266
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-33 942	-216 949
_ Régularisation des sommes non distribuables	-1 146	-4 222
_ Régularisation des sommes distribuables	-453	-1 121
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	58 896	-235 052
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	334 542	567 922
b- en fin d'exercice	393 437	334 542
	58 895,660	
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	26 926	40 979
b- en fin d'exercice	29 258	26 926
VALEUR LIQUIDATIVE	13,447	12,424
AN6- TAUX DE RENDEMENT	10,01%	-8,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETE AU 31/12/2017

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons du Trésor Assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II-2- Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

c -Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

II-3-CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 388 261 dinars au 31 décembre 2017 contre 331 199 au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif	% K émetteur
ARTES	4 000	30 406,720	24 776,000	6,29%	0,01%
ATB	2 800	11 642,000	11 816,000	3,00%	0,00%
ATTIJARI BANK	750	18 112,819	27 315,000	6,93%	0,00%
BH	1 200	20 065,714	22 261,200	5,65%	0,00%
BH NS 17	200	3 344,286	3 710,200	0,94%	0,00%
BIAT	200	17 206,875	24 285,600	6,16%	0,00%
CEREALIS	500	2 061,000	2 054,500	0,52%	0,01%
Ciments de Bizerte	10 900	62 647,290	27 947,600	7,09%	0,02%
MONOPRIX	2 624	48 351,674	30 099,904	7,64%	0,01%
OTH	1 600	12 241,986	21 305,600	5,40%	0,00%
SAH	1 750	19 889,365	27 881,000	7,07%	0,00%
SAH DA 17-3	1 750	1 420,669	1 925,000	0,49%	0,00%
SANIMED	5 478	25 093,680	24 059,376	6,10%	0,04%
SOMOCER	21 998	28 628,972	24 637,760	6,25%	0,05%
SOTEMAIL	5 000	12 472,439	12 100,000	3,07%	0,02%
SFBT	1 496	17 009,560	29 538,520	7,49%	0,00%
SOTUVER	4 000	15 551,899	20 552,000	5,21%	0,01%
SOTUVER DA 2017	3 266	1 007,348	1 208,420	0,31%	0,01%
TELNET	3 000	17 310,000	17 550,000	4,45%	0,03%
TPR	9 000	39 927,259	33 237,000	8,43%	0,02%
TOTAL	81 512	404 391,555	388 260 ,680	98,50%	

III.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 5 932 dinars au 31 décembre 2017 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 5 798 dinars et des intérêts courus sur placements monétaires d'un montant de 134 dinars.

III.3- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2017, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 680 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du dépositaire	407	477
Rémunération du gestionnaire	273	277
TOTAL	680	755

III.4- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2017, les autres créditeurs divers s'élèvent à 75 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Redevances CMF à payer	29	29
Retenue à la source	46	215
Achat Actions	-	4 929
Frais achat Actions	-	6
Total	75	5 180

III.5- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'exercice 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2017

Montant	328 591
Nombre de titres	26 926
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	61 503
Nombre de titres émis	5 204
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	33 942
Nombre de titres rachetés	2 872
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(22 603)
Régularisation des sommes non distribuables	(238)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	54 488
Frais de négociation de titres	(1 171)

Capital au 31/12/2017

Montant	386 627
Nombre de titres	29 258
Nombre de porteurs de parts	1

III.6- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 6 810 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	25
Sommes distribuables de l'exercice	6 810	5 926
TOTAL	6 810	5 951

III.7- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2017, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 9 983 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions et valeurs assimilés	9 983	10 847
TOTAL	9 983	10 847

III.8- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 552 dinars en 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts des comptes de dépôts	552	668
TOTAL	552	668

III.9- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien

Au titre de l'exercice 2017, les charges de gestion des placements se sont élevées à 3 661 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du dépositaire	407	478
Rémunération du gestionnaire	3 254	3 824
TOTAL	3 661	4 302

III.10- Autres charges

Au titre de l'exercice 2017, les autres charges s'élèvent à 379 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance CMF	345	405
Services bancaires	28	21
Timbre fiscal	6	6
TOTAL	379	432

IV. NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ au 31 décembre 2016	401 818	-	-70 619	331 199	
Actions	401 818	-	-70 619	331 199	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	204 676			204 676	
Cessions de l'exercice					
Actions	-202 102			-202 102	-22 603
Variation des plus ou moins-value latentes					
Actions			54 488	54 488	-
Soldes de clôture au 31 décembre 2017	404 392	-	-16 131	388 261	-22 603
Actions	404 392	-	-16 131	388 261	-22 603

V. AUTRES INFORMATIONS :

Données par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	0,360	0,428	0,541	0,461	0,381
Charges de gestion des placements	0,125	0,160	0,172	0,139	0,133
Revenu net des placements	0,235	0,268	0,369	0,322	0,248
Autres charges	0,013	0,016	0,017	0,014	0,014
Résultat d'exploitation	0,222	0,252	0,352	0,308	0,234
Régularisation du résultat d'exploitation	0,011	-0,032	-0,076	0,023	0,039
Sommes distribuables de l'exercice	0,233	0,220	0,276	0,331	0,273
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,011	0,032	0,076	-0,023	-0,039
Frais de négociation de titres	-0,040	-0,071	-0,031	-0,029	-0,031
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	1,862	2,864	-2,739	1,821	-1,056
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,773	-4,345	1,613	-0,964	-0,071
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	1,050	-1,551	-1,157	0,828	-1,158
Résultat net de l'exercice	1,272	-1,299	-0,805	1,136	-0,924
Résultat non distribuable de l'exercice	1,050	-1,551	-1,157	0,828	-1,158
Régularisation du résultat non distribuable	-0,008	0,062	0,212	0,060	-0,177
Sommes Non distribuables de l'exercice	1,042	-1,489	-0,944	0,888	-1,336
Distribution de dividendes	0,221	0,276	0,331	0,273	0,266
Nombre de parts	29 258	26 926	40 979	39 559	34 425
Valeur Liquidative	13,447	12,424	13,859	14,859	13,911
Ratios de gestion des Placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,06%	1,07%	1,06%	1,06%	1,06%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,89%	1,68%	2,17%	2,35%	1,87%
Actif net moyen	344 397	403 845	665 172	518 492	430 416

FCP IRADETT 100

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2017

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 100**», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « FCP IRADETT 100»

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait : nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100» est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100 » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100 » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

GS Audit& Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	AC 1	242 606	203 457
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		217 818	177 082
b-Obligations et valeurs assimilées		24 788	26 375
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	60 406	76 703
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		60 406	76 703
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	4 007	8 990
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		307 019	289 150
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	797	761
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	PA 2	81	21 730
TOTAL PASSIF		878	22 491
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	CP 1	305 846	264 787
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	CP 2	295	1 872
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	18
b-Sommes distribuables de l'exercice		290	1 854
ACTIF NET		306 141	266 659
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		307 019	289 150

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2017
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	PR 1	4 584	5 523
a-Dividendes		3 286	4 219
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 298	1 303
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	PR 2	1 856	2 188
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 440	7 711
CH 1-Charges de gestion des placements	CH 1	-5 973	-6 148
REVENU NET DES PLACEMENTS		467	1 563
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	CH 2	-308	-319
RESULTAT D'EXPLOITATION		159	1 244
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		131	610
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		290	1 854
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-131	-610
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 505	71 841
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		6 909	-81 918
_Frais de négociation de titres		-596	-1 432
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		18 977	-10 265

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2017
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2016</u>
	<u>Au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>18 977</u>	<u>-10 265</u>
a-Résultat d'exploitation	159	1 244
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 505	71 841
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 909	-81 918
d-Frais de négociation de titres	-596	-1 432
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-1 854</u>	<u>-3 572</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>22 359</u>	<u>-214 687</u>
a-Souscriptions	<u>25 623</u>	<u>116 548</u>
_Capital	25 516	108 738
_Régularisation des sommes non distribuables	-16	6 817
_Régularisation des sommes distribuables	123	993
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	<u>-3 264</u>	<u>-331 235</u>
_Capital	-3 119	-324 562
_Régularisation des sommes non distribuables	-173	-9 494
_Régularisation des sommes distribuables	-5	-391
_Droit de sortie	33	3 212
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>39 482</u>	<u>-228 524</u>
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	<u>266 659</u>	<u>495 183</u>
b-En fin de l'exercice	<u>306 141</u>	<u>266 659</u>
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	<u>18 868</u>	<u>33 635</u>
b-En fin de l'exercice	<u>20 448</u>	<u>18 868</u>
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>14,972</u>	<u>14,133</u>
DIVIDENDES PAR PART	<u>0,099</u>	<u>0,106</u>
AN6-TAUX DE RENDEMENT	<u>6,64%</u>	<u>-3,28%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2017. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

2.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds commun de placement « FCP IRADETT 100 » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACTIFS

AC1 – Portefeuille Titres

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2017 à 242 606 DT contre 203 457 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Coût d'acquisition	241 471	214 840	26 631
Actions et droits rattachés	202 920	179 000	23 920
Titres OPCVM	14 551	10 240	4 311
Obligations et valeurs assimilées	24 000	25 600	-1 600
Plus ou moins-values potentielles	347	-12 158	12 505
Actions et droits rattachés	165	-12 440	12 605
Titres OPCVM	182	282	-100
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	788	775	13
Total	242 606	203 457	39 149

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Val au 31/12/2017	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS	54 444	202 920	203 085	66,15%	
BH	600	12 771	11 131	3,63%	0,00%
BH NS 17	100	2 129	1 855	0,60%	0,00%
BIAT	150	13 219	18 214	5,93%	0,00%
CEREALIS	1 500	6 160	6 164	2,01%	0,03%
Ciment de Bizerte	7 500	22 720	19 230	6,26%	0,02%
Monoprix	1 000	20 833	11 471	3,74%	0,01%
OTH	1 800	13 580	23 969	7,81%	0,00%
SAH	1 000	11 256	15 932	5,19%	0,00%
SAH DA 17-3	1 680	1 351	1 848	0,60%	0,00%
SANIMED	5 493	25 389	24 125	7,86%	0,04%
SFBT	440	5 803	8 688	2,83%	0,00%
Somocer	23 000	30 165	25 760	8,39%	0,06%
SOTEMAIL	5 550	13 542	13 431	4,37%	0,02%
TELNET	1 931	10 975	11 296	3,68%	0,02%
TPR	2 700	13 027	9 971	3,25%	0,01%
TITRES OPCVM	410	14 551	14 733	4,80%	
FCP IRADETT 50	400	4 551	4 780	1,56%	0,90%
FCP MOUASSASSETT	10	10 000	9 953	3,24%	0,20%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	400	24 000	24 788	8,07%	
EMPRUNTS DE SOCIETES					
ATB 2007/1 Catégorie D	400	24 000	24 788	8,07%	0,40%
TOTAL		241 471	242 606	79,02%	

Mouvement du portefeuille

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2016	214 840	775	-12 158	203 457	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	108 992			108 992	
Titres OPCVM	12 167			12 167	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	-85 072			-85 072	6 880
Remboursement Emprunt de société	-1 600			-1 600	
Cession titres OPCVM	-7 856			-7 856	29
Variation des intérêts courus		13		13	
Variation des plus ou moins-values latentes			12 505	12 505	
Solde au 31-12-2017	241 471	788	347	242 606	6 909

AC2 –Placements monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2017 à 64 406 DT contre 76 703 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avoir en banque	59 901	76 099	-16 198
Intérêts courus/Avoir en banque	505	604	-99
Total	60 406	76 703	-16 297

AC3 –Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2017 à 4 007 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Ventes actions	4 007	8 990	-4 983
Total	4 007	8 990	-4 983

ACTIFS NET ET PASSIFS

PA1 – Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique enregistre les rémunérations à payer au gestionnaire et au dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2017 à 797 DT contre 761 DT au 31/12/2016, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Gestionnaire	474	429	45
Dépositaire	323	332	-9
Total	797	761	36

PA2 –Autres créditeurs divers :

Le solde des autres créditeurs divers s'élève au 31/12/2017 à 81 DT contre 21 730 DT au 31/12/2016, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
CMF	0	21	-21
Retenues à la source	81	101	-20
Autres	0	21 608	- 21 608
Total	81	21 730	-21 649

CP1 - Capital :

Les mouvements sur le capital en 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 31/12/2016	Montant
- Montant	264 787
- Nombre de titres	18 868
- Nombre de porteur de parts	3
Souscriptions réalisées	
- Montant	25 516
- Nombre de titres	1 800
- Nombre de porteur de parts entrants	1
Rachats effectués	
- Montant	- 3 119
- Nombre de titres	220
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Autres effets s/capital	
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	6 909

- Régularisation des sommes non distribuables	-189
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 505
- Frais de négociation de titres	-596
-Droit de sortie	33
Capital au 31/12/2017	
- Montant	305 846
- Nombre de titres	20 448
- Nombre de porteurs de parts	4

CP2- -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2017 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	290	1 854	-1 564
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	18	-13
Total	295	1 872	-1 577

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 584 DT au 31/12/2017 contre 5 523 DT au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Revenus des actions et valeurs assimilées	3 286	4 219	-933
Revenus des obligations et valeurs assimilés	1 298	1 303	-5
Total	4 584	5 523	-939

PR2 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017, à 1 856 DT contre 2 188 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	1 856	2 188	-332
Total	1 856	2 188	-332

CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2017 à 5 973 DT contre 6 148 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Rémunération du gestionnaire	5 650	5 816	-166
Rémunération du dépositaire	323	332	-9
Total	5 973	6 148	-175

CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2017 à 308 DT contre 319 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Redevance CMF	274	282	-8
Services bancaires et assimilés	26	26	0
Impôts et taxes	8	11	-3
Total	308	319	-11

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	0,224	0,293	0,371	0,485	0,416
Revenus des placements monétaires	0,091	0,116	0,090	0,144	0,090
Total des revenus de placements	0,315	0,409	0,461	0,629	0,506
Charges de gestion des placements	-0,292	-0,326	-0,339	-0,379	-0,329
Revenus Nets des placements	0,023	0,083	0,122	0,250	0,177
Autres charges	-0,015	-0,017	-0,016	-0,020	-0,017
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,008	0,066	0,106	0,230	0,160
Régularisation du résultat d'exploitation	0,006	0,032	0,000	-0,025	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,014	0,098	0,106	0,205	0,160
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,006	-0,032	0,000	0,025	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,612	3,808	-1,509	1,938	-0,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,338	-4,342	0,392	-0,674	-0,056
Frais de négociation de titres	-0,029	-0,076	-0,019	-0,026	-0,020
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,920	-0,610	-1,136	1,238	-0,842

Résultat net de l'exercice	0,928	-0,544	-1,030	1,467	-0,682
Droits d'entrée et droits de sorties	0,002	0,170	0,000	0,026	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,922	-0,440	-1,136	1,263	-0,842
Régularisation du résultat non distribuable	-0,009	-0,142	0,000	-0,167	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,913	-0,582	-1,136	1,096	-0,842
Distribution de dividendes	0,099	0,106	0,205	0,122	0,000
Valeur liquidative	14,972	14,133	14,722	15,957	14,778

4-2 Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,18%	2,19%	2,18%	2,18%	2,18%
Autres charges/actif net moyen	0,11%	0,11%	0,10%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,06%	0,44%	0,68%	1,32%	1,06%
Nombre de parts	20 448	18 868	33 635	33 635	38 773
Actif net moyen	273 586	280 872	522 159	584 269	584 403

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2017 s'élève à 5 650 DT TTC contre 5 816 DT TTC au 31/12/2016.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2017 s'élève à 323 DT TTC contre 332 DT TTC au 31/12/2016.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Elyes BEN REJEB et Mr Elyes BEN M'BAREK.



POULINA GROUP HOLDING (P.G.H)
BILAN CONSOLIDE
Au 31/12/2017
(Exprimé en TND)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		28 981 341	13 641 319
Amortissements des immobilisations incorporelles		-11 045 604	-9 799 550
Immobilisations incorporelles nettes	1	17 935 737	3 841 769
Immobilisations corporelles		1 885 964 288	1 691 057 156
Amortissements des immobilisations corporelles		-882 227 095	-778 103 171
Immobilisations corporelles nettes	2	1 003 737 193	912 953 985
Immobilisations financières		236 246 314	244 423 454
Provisions pour dépréciation		-12 859 132	-1 362 847
Immobilisations financières nettes	3	223 387 182	243 060 607
Total des actifs immobilisés		1 245 060 112	1 159 856 361
Autres actifs non courants	4	4 856 351	4 541 745
Total des autres actifs non courants		4 856 351	4 541 745
Total des actifs non courants		1 249 916 462	1 164 398 106
ACTIFS COURANTS			
Stocks		629 615 596	500 483 047
Provisions sur stocks		-23 440 702	-13 366 314
Stocks nets	5	606 174 895	487 116 734
Clients et comptes rattachés		428 887 414	396 262 319
Provisions sur comptes clients		-28 786 513	-25 626 106
Clients nets	6	400 100 900	370 636 213
Autres actifs courants	7	258 603 548	152 134 360
Placements et autres actifs financiers	8	207 134 747	125 577 377
Liquidités et équivalents de liquidités	9	186 790 918	60 495 441
Total des actifs courants		1 658 805 008	1 195 960 125
TOTAL DES ACTIFS		2 908 721 470	2 360 358 232

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social		180 003 600	180 003 600
Titres en autocontrôle		-20 458 472	-10 070 458
Réserves consolidées		455 299 576	402 170 738
Résultat consolidé		138 270 516	90 727 451
<i>Total des capitaux propres</i>	<i>10</i>	<i>753 115 221</i>	<i>662 831 331</i>
<i>INTERETS DES MINORITAIRES</i>			
Part des minoritaires dans les réserves		16 611 053	10 397 870
Part des minoritaires dans le résultat		-3 715 097	323 708
<i>Total des intérêts des minoritaires</i>	<i>11</i>	<i>12 895 956</i>	<i>10 721 578</i>
<i>Total des capitaux propres et intérêt des minoritaires</i>		<i>766 011 176</i>	<i>673 552 909</i>
<i>PASSIFS</i>			
<i>PASSIFS NON COURANTS</i>			
Emprunts		1 034 769 929	848 845 491
Provisions pour risques et charges		10 201 919	10 051 311
<i>Total des passifs non courants</i>	<i>12</i>	<i>1 044 971 848</i>	<i>858 896 802</i>
<i>PASSIFS COURANTS</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>13</i>	346 131 398	319 705 030
Autres passifs courants	<i>14</i>	57 941 513	48 170 719
Concours bancaires et autres passifs financiers	<i>15</i>	693 665 535	460 032 773
<i>Total des passifs courants</i>		<i>1 097 738 446</i>	<i>827 908 522</i>
<i>Total des passifs</i>		<i>2 142 710 294</i>	<i>1 686 805 324</i>
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>		<i>2 908 721 470</i>	<i>2 360 358 232</i>

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Revenus	16	1 928 533 352	1 704 964 036
Autres produits d'exploitation	17	6 483 451	6 375 330
Production Immobilisée		131 168	196 616
Total des produits d'exploitation		1 935 147 972	1 711 535 982
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et d'approvisionnements		-1 269 011 839	-1 127 109 261
Charges de personnel		-121 131 967	-107 547 197
Dotation aux amortissements et aux provisions		-127 406 636	-101 171 361
Autres charges d'exploitation	18	-251 688 997	-210 373 369
Total des charges d'exploitation		-1 769 239 440	-1 546 201 188
Résultat d'exploitation		165 908 532	165 334 794
Charges financières nettes	19	-35 612 119	-67 260 544
Produits des placements		3 823 728	568 643
Autres gains ordinaires		4 497 858	4 380 051
Autres pertes ordinaires		-2 239 991	-2 949 307
Dotation aux Amortissements écart d'acquisition positif		-1 335 949	-448 138
Quote-part des titres mis en équivalence	3-2	5 430 632	6 131 796
Résultat des activités ordinaires avant impôt		140 472 691	105 757 297
Impôts sur les bénéfices		-5 917 272	-3 728 438
Résultat des activités ordinaires après impôt		134 555 419	102 028 859
Eléments extraordinaires		0	-10 977 701
Résultat des activités ordinaires après impôt		134 555 419	91 051 158
Part des minoritaires dans le résultat		-3 715 097	323 708
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		138 270 516	90 727 451

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</i>		
<i>Résultat Net consolidé de l'exercice</i>	138 270 516	90 727 451
<i>Ajustements pour :</i>		
• Dotations aux amortissements et aux provisions	127 406 636	101 171 361
• Variation du BFR	-236 743 426	-55 437 846
• Plus ou moins-values de cessions	-65 845 772	-1 256 341
• Transfert de charges	-224 599	-196 616
• Quote-part des intérêts des minoritaires dans le résultat	3 715 097	323 708
• Quote-part des subventions d'investissement inscrites en résultat	-1 906 751	-1 630 933
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-5 430 632	-6 131 796
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-40 758 931	127 568 987
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>		
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	-211 974 682	-150 135 597
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations financières et autres actifs non courants	16 177 140	-555 883
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-195 797 542	-150 691 480
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>		
- Rachat des titres d'autocontrôles	-10 388 014	-10 070 458
- Dividendes et autres distributions	-50 401 008	-38 854 652
-Variation de trésorerie provenant des emprunts et des autres modalités de financement	375 629 230	31 329 883
- Subventions reçues	4 575 467	1 470 705
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	319 415 676	-16 124 522
VARIATION DE TRESORERIE	82 859 203	-39 247 014
- Trésorerie au début de l'exercice	-37 716 771	1 530 244
- Trésorerie à la clôture de l'exercice	45 142 432	-37 716 771

Les Notes de 1 à 19 font partie intégrante des états financiers consolidés.

POULINA GROUP HOLDING (P.G.H)
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 Décembre 2017

PRESENTATION DU GROUPE :

POULINA GROUP HOLDING est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activités principales :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe POULINA (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : secteur du tourisme).

Une augmentation du capital de PGH a été réalisée par appel public à l'épargne en 2008 et par la souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché Tunisien dans plusieurs secteurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION :

I. 1- Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe POULINA GROUPOHOLDING sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37); et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ; et
- Convention de l'unité monétaire.

I. 2- Principes de consolidation :

I. 2. 1. Périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

- La société POULINA GROUP HOLDING S.A. est la société mère du groupe à consolider ;

- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

I. 2. 2. Méthode de consolidation :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère POULINA GROUP HOLDING et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2017, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, **103** sociétés font l'objet d'une intégration globale et **3** sociétés font l'objet d'une mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017, figure à la Note **II.1**.

I. 2. 3. Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes :

I.2.3.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

I.2.3.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I. 2. 4. Ecart d'acquisition « Goodwill » :

Conformément à la norme comptable nationale (NC 38) et internationale (IFRS 3), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de PGH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. De ce fait, il n'est pas constaté de goodwill. Toute différence entre la valeur comptable des apports et le montant du capital de PGH est enregistré dans les réserves consolidées.

Etant précisé que selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprise impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in-fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas destiné à être temporaire. Ce qui est le cas du groupe PGH.

Toutefois, un écart d'acquisition (Positif ou Négatif) a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe de sociétés qui n'étaient pas avant le regroupement sous le contrôle du groupe. Il s'agit de :

- SOKAPO ;
- PROMETAL + ;
- S.C.I. ;
- F.M.A. ;
- MAGREB INDUSTRIE ;
- TMT ;
- CGB.

Au cours de l'exercice 2017, un écart d'acquisition positif a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe des sociétés suivantes :

- SGTM ;
- I.F.F ;
- SIGA ;

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de dix ans à partir de la date d'acquisition.

Le « Goodwill négatif » est porté au niveau de l'état de résultat de l'année d'acquisition.

I-3 - Principes comptables d'évaluation et de présentation :

I. 3. 1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées. (Fonds de commerce : 5% ; Logiciels : 33%).

I. 3. 2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

	Taux d'Amort. (en %)
Constructions	5
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport	20
Installations générales, Agencements et Aménagements	10
Matériel informatique	15
Mobilier et matériel de bureaux	10
Matériel d'emballage	10
Petit matériel d'exploitation	33,33

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur cessions d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

I. 3. 3. Titres de participation :

Les titres de participation PGH, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe décrite au § I-2-2.

I. 3. 4. Titres mis en équivalence :

Les titres mis en équivalence, figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

La mise en équivalence des titres de la société ENNAKL S.A., dont la quasi-totalité a été acquise à la fin de l'exercice 2012, a été effectuée sur la base des états financiers consolidés du groupe ENNAKL, plutôt qu'en retenant uniquement les états financiers individuels de la société ENNAKL, et ce comme le prévoit le paragraphe 10 de la norme comptable tunisienne « NCT 35 ».

Par ailleurs, et selon le paragraphe **23** de la norme internationale **IAS 28** « *Comptabilisation des participations dans des entreprises associées* » toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

L'écart d'acquisition ainsi obtenu est amorti sur une période de 20 ans à partir de 1^{er} Janvier 2013 compte tenu du contexte de l'opération d'acquisition. La dotation annuelle est déduite de quote-part du groupe PGH dans le résultat consolidé du groupe ENNAKL mis en équivalence.

I. 3. 5. *Stocks :*

Les stocks de produits et de travaux en cours sont évalués au plus bas entre leur coût de revient et leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré d'acquisition ou de fabrication.

Les marges estimées sur stocks provenant des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

I. 3. 6. *Placements et autres actifs financiers :*

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

I. 3. 7. *Impôt sur les sociétés :*

Les sociétés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en ayant recours aux réinvestissements exonérés des bénéfices. Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Cependant, il n'a pas été tenu compte de l'impôt différé sur :

- Les provisions sur stocks et sur titres de participation hors groupe, comptabilisées au niveau des comptes individuels et réintégrées au niveau du résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux dégagés par les sociétés du groupe.
- Les retraitements de consolidation des marges sur stocks.

I. 3. 8. *Revenus :*

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

I. 3. 9. *Etat de résultat et état des flux de trésorerie :*

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

II. NOTES EXPLICATIVES :

II. 1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe PGH, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016		
1	POULINA GROUP HOLDING	98,49%	99,09%	100,00%	100,00%	Société mère	Intégration Globale
2	LES GRANDS ATELIERS DU NORD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
3	SOCIETE D'EQUIPEMENTS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
4	ASTER TRAINING	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
5	STE EL MAZRAA MARKET	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
6	AGRO BUSINESS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
7	MED OIL COMPANY	99,50%	99,50%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
8	POULINA TRADING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
9	P.A.F.	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
10	M.B.G	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
11	CARTHAGO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
12	SELMA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
13	Société de Construction Industrialisée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
14	HERMES INT BUSINESS LTD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
15	SOVIT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
16	EL BORAQ	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
17	MED FOOD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
18	STE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
19	FRUITS DE CARTHAGE	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
20	NUTRIMIX	99,88%	99,16%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
21	PREMIX SEBRI	99,93%	99,58%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
22	INDUSTRIE ET TECHNIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
23	ENNAJAH	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
24	POULINA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016		
25	STE AGR DICK	99,89%	99,89%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
26	STE AGRICOLE SAOUEF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
27	OASIS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
28	ZAHRET MORNAG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
29	MED INDUSTRIE	98,70%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
30	ASTER INFORMATIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
31	TRANSPPOOL	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
32	ALMES SA	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
33	MEDFACTOR	100,00%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
34	G.I.P.A SA	99,70%	99,49%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
35	La Générale des Produits Laitiers	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
36	CHAHRAZED	99,71%	99,68%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
37	I.B.P	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
38	CEDRIA	99,48%	99,09%	99,98%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
39	UNIPACK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
40	PARTNER INVESTMENT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
41	GLOBAL TRADING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
42	STE DE NUTRITION ANIMALE	99,91%	99,45%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
43	Transport Maritime et Terrestre "TMT"	99,91%	99,45%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
44	TECHNOFLEX	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
45	T'PAP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
46	STE GENERALE NOUHOUD	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
47	CARTHAGO BRIQUES	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
48	TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	99,31%	99,31%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
49	SOCIETE MARITIME AMIRA	100,00%	100,00%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
50	SIDI OTHMAN	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
51	STE F.M.A	99,77%	99,77%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
52	Idéal Industrie de l'Est Algérie	99,49%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
53	LINPACK	97,76%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
54	PROINJECT	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
55	POOLSIDER	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
56	LE PASSAGE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
57	AVIPACK	99,18%	98,69%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
58	Agro-Industrielle ESMIRALDA	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
59	MAGHREB INDUSTRIE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
60	GAN DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
61	YASMINE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
62	SOCIETE TAZOHRANE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
63	ATHENA FINANCES HOLDING OFFSHORE	99,80%	99,80%	99,91%	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
64	Compagnie Générale de bâtiment "CGB"	98,25%	99,78%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
65	STE AGRICOLE EL JENENE	99,87%	99,87%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
66	KELY DISTRIBUTION	99,79%	99,79%	99,75%	99,75%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Société		% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016		
67	BRIQUETERIE BIR M'CHERGA	99,73%	99,73%	99,74%	99,74%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
68	CONCORDE TRADE COMPANY	99,58%	99,58%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
69	SABA	99,65%	99,65%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
70	ROMULUS VOYAGES	99,50%	99,50%	99,50%	99,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
71	ETTAAMIR NEGOCE	99,31%	99,31%	99,55%	99,55%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
72	ELIOS LOCALISATION	99,62%	99,62%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
73	ESSANA OUBAR	99,59%	99,59%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
74	EL MAZRAA	98,71%	98,71%	98,71%	98,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
75	CARTHAGO BETON CELLULAIRE	99,30%	98,69%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
76	MECAWAYS	97,39%	97,39%	97,43%	97,43%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
77	ORCADE NEGOCE	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
78	GIPAM	98,14%	97,63%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
79	STE ETTAAMIR	96,64%	96,64%	96,64%	96,64%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
80	SICMA	99,68%	96,44%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
81	SOKAPO	92,21%	94,93%	96,20%	95,02%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
82	INTERNATIONAL TRADING COMPANY	99,57%	99,30%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
83	STE SUD PACK	96,94%	91,43%	97,05%	92,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
84	TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	79,98%	79,98%	79,98%	79,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
85	Sté Tunisienne Alimentaire du Sahel	79,98%	79,98%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
86	BITUMEX	83,90%	69,44%	84,39%	69,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
87	MED OIL SENEGAL	64,84%	70,01%	64,96%	70,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
88	CARVEN	67,94%	67,69%	68,27%	69,22%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
89	IDEAL CERAMIQUE	67,23%	67,23%	67,27%	67,27%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
90	Poulina Bâtiments et Travaux Publics	60,25%	60,25%	60,25%	60,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
91	Poulina de Produits Métalliques "PPM"	59,98%	59,98%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
92	PROMETAL PLUS	60,04%	60,04%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
93	ORCADE CORPORATION	57,17%	57,17%	58,19%	58,19%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
94	LARIA international	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
95	GREEN LABEL OIL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
96	BRIQUETERIE JBEL OUEST	99,39%	99,39%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
97	CARTHAGO SANITAIRE	96,41%	52,44%	97,50%	53,27%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
98	SGTM	98,31%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
99	INTER FER FORGER	98,32%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
100	SIGA	98,32%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
101	MAZRA MARKET Testour	69,95%	0,00%	70,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
102	MAZRA MARKET Beni Khaled	69,95%	0,00%	70,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
103	Poulina Cote D'ivoire	66,85%	0,00%	66,92%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
1	ENNAKL AUTOMOBILES	29,43%	29,16%	29,81%	29,41%	Influence notable	Mise en équivalence
2	ADACTIM	49,57%	49,57%	50,00%	50,00%	Influence notable	Mise en équivalence
3	CLOUD TEMPLE TUNISIA	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%	Influence notable	Mise en équivalence

II. 2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation au 31/12/2017 :

a) Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 57 885 877 DT ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 et restent inscrites parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au 31/12/2017.

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016			
1	Technique d'Emballage en Carton Lybie	92,34%	92,34%	92,36%	92,36%	Exclue du périmètre	Non consolidée
2	Africaine de Transformation de Métaux	67,46%	67,46%	67,45%	67,45%	Exclue du périmètre	Non consolidée
3	Sahel Lebda Lissinaat Mawed El Binaa	72,03%	72,03%	72,00%	72,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
4	Charika Afriquia Lissina al Elajor	70,04%	70,04%	70,34%	70,34%	Exclue du périmètre	Non consolidée
5	Selja Lisinaat Elmothalajat	69,15%	69,15%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
6	Poulina Libye de Constructions et Travaux Publics	59,52%	59,52%	59,75%	59,75%	Exclue du périmètre	Non consolidée
7	Lebda Lissinaat El Plastique El Moussahama	52,01%	52,01%	52,00%	52,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
8	Tarabols Li Intaj Alaf Hayawania	50,99%	50,99%	51,00%	51,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
9	Ettatour Ettanmiaa El Omrania El Mochtaraka	36,15%	36,15%	60,00%	60,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
10	Achghal Ezzaouia Poulina Bouzguend alilinhaet	33,14%	33,14%	55,00%	55,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée

b) Au cours de l'exercice 2017, le groupe PGH s'est engagé à vendre la totalité de sa participation dans la société **MED INVEST** dont le pourcentage de contrôle s'élevait au 31.12.2016 à 48.99%. Une partie des ventes ont été réalisées au cours de cet exercice, alors que la vente des titres restants sera réalisée au cours des exercices 2018 et 2019. De ce fait, la norme comptable NCT 36 « relative aux participations dans des entreprises associées » prévoit l'exclusion du périmètre de consolidation de la société **MED INVEST** puisqu'il n'existe plus d'influence notable du groupe sur cette dernière.

II. 3. ACTIFS :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31 Décembre 2017 à 17 935 737 DT contre 3 841 769 DT au 31 Décembre 2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Investissement de recherche et de développement</i>	70 063	67 063
<i>Concessions de marques, brevets et licences</i>	1 344 763	1 261 202
<i>Logiciels</i>	11 362 129	9 886 015
<i>Fonds commerciaux</i>	1 784 412	1 765 932
<i>Droits au bail</i>	1 865 448	87 809
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7 811	7 811
<i>Goodwill net d'amortissements (i)</i>	12 546 715	565 488
Total	28 981 341	13 641 319
<i>Moins Amortissements (Hors Goodwill)</i>	-11 045 604	-9 799 550
Total net	17 935 737	3 841 769

(i) Goodwill :

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises. Il présente au 31 Décembre 2017 un solde net d'amortissements de 12 546 715 DT.

Note 2 : Immobilisations corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31 Décembre 2017 à 1 003 737 193 DT contre 912 953 985 DT au 31 Décembre 2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Terrains</i>	103 929 957	89 434 640
<i>Constructions</i>	462 733 685	410 440 694
<i>Plantations et cheptel</i>	11 078 442	9 956 998
<i>Installations Techniques Matériel et outillages industriels</i>	816 122 767	713 755 592
<i>Matériel de Transport</i>	96 956 244	76 528 594
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	203 277 164	182 588 586
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	27 501 315	24 056 476
<i>Matériel d'emballage</i>	58 209 639	43 968 891
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	18 553 185	18 016 711
<i>Immobilisations en cours</i>	87 601 891	122 309 973
Total	1 885 964 288	1 691 057 156
<i>Moins Amortissements</i>	-882 227 095	-778 103 171
Total net	1 003 737 193	912 953 985

Note 3 : Immobilisations financières :

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2017 à 223 387 182 DT contre 243 060 607 DT au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Titres de participation</i>	89 428 727	85 138 593
<i>Titres mis en équivalence</i>	107 644 182	148 149 791
<i>Prêts</i>	4 416 521	3 965 827
<i>Dépôts et cautionnements</i>	7 961 613	6 093 185
<i>Autres immobilisations financières</i>	26 795 271	1 076 058
Total brut	236 246 314	244 423 454
<i>Moins Provisions</i>	-12 859 132	-1 362 847
Total net	223 387 182	243 060 607

3-1 Titres de participation :

Le solde brut des titres de participation au 31 Décembre 2017 se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

Titres	31/12/2017	31/12/2016	Variation
ASHARIKA AL IFRIQUIA LISINAAT AL AAJOR	17 725 339	17 725 339	0
AFRICAINNE DE TRANSFORMATION DE METAUX	9 984 378	9 984 378	0
SAHEL LEBDA LISINAAT MAWED ALBINA	7 591 441	7 591 441	0
TEC LYBIE	7 264 398	7 264 398	0
POULINA LIBYE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLIC	6 341 449	6 341 449	0
MAGASIN GENERAL	5 158 601	5 158 601	0
ICC	4 196 836	4 196 836	0
BANQUE ZITOUNA	4 711 858	4 237 286	474 572
ETTATOUR ETTANMIAA EL OMRANIA EL MOCHTARAKA	3 134 231	3 134 231	0
GIPA LYBIE	2 958 611	2 958 611	0
TUNIFIB	2 000 000	2 000 000	0
SHARIKAT LIBDA LISINAAT ALPLASTIKIA ALMOUSAHIMA	1 171 201	1 171 201	0
TARABOLS LIINTEJ ALAF	970 125	970 125	0
ZITOUNA TAMKEEN	3 070 000	900 000	2 170 000
ACHGHAL EZZAOUIA	744 703	744 703	0
AMEN BANK	728 710	728 710	0
SITS *	0	670 000	-670 000
BTP France	567 815	567 815	0
ACM	501 000	501 000	0
AGROMED	415 306	415 306	0
OXYMETAL France	324 267	324 267	0
UNIFACTOR	300 000	300 000	0
DAOUJINE BOUZNIKA	226 001	226 001	0
LA MARINA	200 000	200 000	0
AMEN SICAR	167 882	167 882	0
BITUMEN	99 300	99 300	0
CM LASER	90 000	90 000	0
AFFICHE TUNISIE	70 000	70 000	0
BTS	50 500	50 500	0
SICAB	50 000	50 000	0
SGTS	50 000	50 000	0
NUTRISTAR	43 886	43 886	0
TUNICODE	39 000	39 000	0
MAILLE MODE	26 250	26 250	0
NEGOCIM	26 000	26 000	0
FIT	20 000	20 000	0
INTRINSEC AFRIQUE S.A.	15 000	15 000	0
CONSORTIUM TUNISIEN DES COMPOSANTS AUTOMOBILE	12 500	12 500	0
COMPROAGRI	10 000	10 000	0
O'CLAIRE	7 500	7 500	0
BANQUE POPULAIRE	220	220	0
STE CONSTELLATION	6 048 817	6 048 817	0
DEALER	40	40	0
ARETA 3000	2 225 563	0	2 225 563
ANTICAFE CARTHAGE LAND	90 000	0	90 000
Total	89 428 727	85 138 593	4 290 134

* Il est à noter, qu'au cours de l'exercice 2017, les titres « SITS » ont été reclassés parmi les placements courants.

3-2 Titres mis en équivalence :

Au 31/12/2017, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de 107 644 182 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Entreprise Associée	Titres mis en équivalence		Quote-part dans les réserves		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
MED INVEST COMPANY	0	39 302 878	0	-499 059	0	611 993
ENNAKL	104 674 867	106 220 858	-14 614 176	-15 017 218	4 595 297	5 022 383
CLOUD TEMPLE	1 401 842	1 240 541	23 480	-46 108	153 402	61 690
ADACTIM	1 567 473	1 385 514	-2 317 940	-2 253 697	681 933	435 731
Total	107 644 182	148 149 791	-16 908 636	-17 816 082	5 430 632	6 131 796

Note 4 : Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Frais préliminaires</i>	4 081 074	3 805 643
<i>Charges à répartir</i>	775 277	736 102
Total	4 856 351	4 541 745

Note 5 : Stocks :

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2017 à 606 174 895 DT contre 487 116 734 DT en 2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Matières premières</i>	378 428 401	288 782 538
<i>Fournitures et consommables</i>	23 280 453	18 372 158
<i>Travaux en cours</i>	72 350 858	61 962 302
<i>Produits finis</i>	131 815 488	119 083 236
<i>Marchandises</i>	23 740 396	12 282 814
Total	629 615 596	500 483 047
<i>Provisions sur stocks</i>	-23 440 702	-13 366 314
Total net	606 174 895	487 116 734

Note 6 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 400 100 900 DT contre 370 636 213 DT en 2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016

<i>Clients</i>	222 306 289	192 192 053
<i>Clients, effets à recevoir</i>	98 709 165	87 096 094
<i>Clients étrangers</i>	107 871 959	116 974 172
Total	428 887 414	396 262 319
<i>Provisions clients</i>	-28 786 513	-25 626 106
Total net	400 100 900	370 636 213

Note 7 : Autres actifs courants :

Au 31 Décembre 2017, les autres actifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Etat, impôts et taxes</i>	125 464 547	68 321 918
<i>Débiteurs divers</i>	57 791 042	14 899 350
<i>Comptes de régularisations</i>	75 347 959	68 913 092
Total	258 603 548	152 134 360

Note 8 : Placements et autres actifs financiers :

Au 31 Décembre 2017, les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Échéances courantes sur prêts</i>	17 392	7 871
<i>Placements courants</i>	158 639 640	96 589 506
<i>Placements à terme</i>	48 477 715	28 980 000
Total	207 134 747	125 577 377

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2017 un montant de 186 790 918 DT contre 60 495 441 DT au 31 Décembre 2016 et s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Effets remis à l'escompte</i>	24 054 348	17 756 037
<i>Banques</i>	161 565 696	41 699 077
<i>Caisses</i>	1 170 874	1 040 327
Total	186 790 918	60 495 441

II. 4. CAPITAUX PROPRES GROUPE, INTERETS MINORITAIRES ET PASSIFS :

Note 10 : Capitaux propres consolidés :

Les capitaux propres consolidés du groupe se présentent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600
<i>Réserves consolidées</i>	455 299 576	402 170 738
<i>Titres en autocontrôle</i>	-20 458 472	-10 070 458
<i>Résultat consolidé</i>	138 270 516	90 727 451
Total	753 115 221	662 831 331

Note 11 : Intérêts des minoritaires :

Les intérêts des minoritaires ont atteint 12 895 956 DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 10 721 578 DT au 31 Décembre 2016. Ils s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	16 611 053	10 397 870
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	-3 715 097	323 708
Total	12 895 956	10 721 578

Note 12 : Passifs non courants :

Au 31 Décembre 2017, l'encours des passifs non courants dû par le groupe se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Emprunts et autres passifs financiers à long terme (i)</i>	1 034 769 929	848 845 491
<i>Provisions pour risques et charges</i>	10 201 919	10 051 311
Total	1 044 971 848	858 896 802

(i) Dont 28 000 000 dinars de fonds gérés relatifs à la société « TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR ».

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique a atteint 346 131 398 DT au 31 Décembre 2017 contre un solde de 319 705 030 DT au 31 Décembre 2016. Il s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Fournisseurs locaux</i>	228 202 078	146 026 754

<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	77 851 103	92 717 859
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	820 838	1 212 416
<i>Fournisseurs étrangers</i>	23 014 663	65 254 054
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	16 242 716	14 493 946
Total	346 131 398	319 705 030

Note 14 : Autres passifs courants :

Au 31 Décembre 2017, les autres passifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Clients avances et acomptes</i>	4 979 533	3 776 316
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	2 951 079	2 277 274
<i>Impôts et taxes</i>	8 833 024	5 881 378
<i>Comptes d'associés</i>	39 553	23 170
<i>Créditeurs divers</i>	36 900 289	33 501 436
<i>Provisions courantes</i>	4 238 035	2 711 145
Total	57 941 513	48 170 719

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Au 31 Décembre 2017, le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Échéances à moins d'un an sur emprunts</i>	158 208 263	122 357 567
<i>Emprunts courants liés au cycle d'exploitation</i>	401 863 949	239 462 994
<i>Découverts bancaires</i>	133 593 323	98 212 212
Total	693 665 535	460 032 773

II. 5. ETAT DE RESULTAT :

Note 16 : Revenus :

Les revenus ont totalisé 1 928 533 352 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Vente des produits finis et prestations de services</i>	1 815 792 824	1 593 182 134
<i>Vente de marchandises</i>	159 789 587	171 229 833
<i>Remises accordées</i>	-47 049 059	-59 447 929
Total	1 928 533 352	1 704 964 036

Note 17 : Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation ont totalisé 6 483 451 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Quote-part des subventions d'investissements dans le résultat</i>	1 906 750	1 630 933
<i>Subventions d'exploitation</i>	4 312 532	4 466 847
<i>Autres produits d'exploitation</i>	264 169	277 550
Total	6 483 451	6 375 330

Note 18 : Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont totalisé 251 688 997 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Achat non stocké de fournitures</i>	61 906 722	46 020 322
<i>Services extérieurs</i>	182 146 930	158 493 850
<i>Impôts et taxes</i>	7 635 345	5 859 197
Total	251 688 997	210 373 369

Note 19 : Charges financières nettes:

Les charges financières nettes ont totalisé 35 612 119 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
<i>Charges d'intérêt</i>	-94 162 022	-64 431 672
<i>Produits financiers nets</i>	5 685 254	2 533 170
<i>Charge sur cession de valeurs mobilières</i>	-218 542	-1 015 730
<i>Produits sur cession de valeurs mobilières(i)</i>	64 398 308	22 740
<i>Perte de change</i>	-33 490 809	-14 002 033
<i>Gain de change</i>	22 175 692	9 632 981
Total	-35 612 119	-67 260 544

(i) les produits sur cession de valeur mobilières auraient dû être inscrits dans la rubrique « produits des placements ».

RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Avis des auditeurs indépendants
Etats financiers consolidés
Exercice clos au 31 Décembre 2017

A Messieurs les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING S.A,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **POULINA GROUP HOLDING** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de **2 908 721 470** dinars et un bénéfice net de **138 270 516** dinars.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «**Fondement de l'opinion avec réserve**» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

1- Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant net de provisions de **47 885 877**¹ dinars ne sont pas intégrées lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 et restent inscrites parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2017.

Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des informations sur les états financiers de ces filiales. Par voie de conséquence, nous ne pouvons pas exprimer une opinion sur la réalité de cet actif.

2- La société « Poulina Bâtiments et travaux publics », sous-traitant de plusieurs chantiers de travaux publics sur le territoire de libyen, a inscrit parmi ses éléments d'actifs un montant net d'amortissements de **21 548 359** dinars relatif à des matériels, équipements de chantiers, créances et stocks se trouvant en Lybie. Une provision sur stocks a été comptabilisée pour un montant de

¹Les organes de gestion des filiales détentrices des dites participations ont établi un plan de provisionnement de ces dernières. En 2017, une provision de 10 000 000 dinars a été constatée.

16 300 000 dinars. Compte tenu des circonstances géopolitiques actuelles dans ce pays, nous ne pouvons pas nous exprimer sur la réalité du solde net de ces actifs, s'élevant au 31 décembre 2017, à **5 248 359** dinars.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

1. Evaluation du Goodwill et des participations dans les entreprises associées

Comme indiqué dans le bilan consolidé, l'actif du groupe comprend un Goodwill dont la valeur nette est de **12 546 715** dinars et des participations dans des entreprises associées d'un montant de **107 644 182** dinars. Les notes **1 et 3-2** de l'annexe au bilan précisent les modalités de calcul des deux points précédents.

Nous avons considéré que l'évaluation du Goodwill et des participations dans les entreprises associées constitue un point clé d'audit dans la mesure où celle – ci est sensible aux estimations et hypothèses retenues par la direction et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

En réponse à ce point clé d'audit, nos travaux ont principalement consisté à:

- ✓ Examiner la régularité et la permanence des méthodes appliquées par la direction
- ✓ Analyser les hypothèses retenues pour l'évaluation et l'amortissement du Goodwill
- ✓ Conduire notre propre analyse pour l'amortissement du Goodwill et l'évaluation des titres mis en équivalence
- ✓ Contrôler la conformité de l'information communiquée dans les notes 1 et 3-2 avec le calcul effectué par nos soins.

4. Rapport de gestion relatif au groupe de sociétés

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2017 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère **PGH SA** qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 26 avril 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAECO Consulting

Union Des Experts Comptables

Elyes BEN M'BAREK

Elyes BEN REJEB